

ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET FAMILLES AU SEIN DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Édito

Alors qu'un nombre croissant de familles avec enfants sont accueillies et accompagnées au sein des structures formant le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité, nous sommes heureux de pouvoir proposer ce guide à l'ensemble des personnes agissant pour l'accompagnement vers le logement et l'hébergement de ces familles. Nous espérons qu'il s'avèrera un outil utile dans leur travail au quotidien, ainsi qu'un support de réflexion plus global sur la place à donner aux enfants dans le cadre de l'accompagnement social proposé à ces familles en situation d'exclusion dans un moment où l'évolution des structures et des rapports familiaux modifie aussi les conditions de l'intervention sociale.

La transformation des pratiques et des modes d'agir est un levier indispensable dans l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants et familles, dans leur diversité, en situation de précarité. Dans le même temps, la lutte contre la pauvreté, alors qu'elle constitue un enjeu crucial d'investissement social et de lutte contre la reproduction des inégalités, ne peut pas faire l'économie d'orientations et de décisions politiques ambitieuses.

Deux postulats nous paraissent constituer des principes essentiels pour la détermination et la conduite des politiques publiques en faveur de l'enfance et de la vie des familles :

- **Les droits de l'enfant et l'intérêt supérieur de l'enfant** doivent être compris et mis en œuvre comme des notions pratiques, dans l'ensemble des décisions portant à conséquence sur la vie des enfants et des familles ;
- **La garantie de conditions de vie dignes pour les familles est un puissant facteur de protection des enfants contre les violences.** Il n'existe pas d'équivalence ou de lien de causalité directe entre niveau de vie et l'existence de violences intrafamiliales, et aucun raccourci ni aucune stigmatisation à l'encontre des familles en situation de précarité ne doit être permise. Pas plus que la pauvreté n'excuserait les violences contre les enfants. Cependant, les privations engendrées par la situation de pauvreté peuvent apparaître dans un contexte de violences ou de violations des droits des enfants, et à cet égard, le soutien financier et matériel apporté aux familles doit être considéré comme un élément d'une politique globale de protection des enfants.

Ces principes transversaux sous-tendent divers enjeux identifiés par la Fédération des acteurs de la solidarité et qui constituent aujourd'hui des axes de travail avec son réseau d'adhérents. Ainsi, **le décroisement et l'élaboration de partenariats entre les secteurs de la lutte contre l'exclusion et de l'aide sociale à l'enfance** doivent permettre à la fois de développer la dimension préventive de la politique de protection de l'enfance, ce qui nécessite là encore un investissement ambitieux, et de garantir l'effectivité des signalements et des orientations lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires.

Ce décroisement doit aussi s'étendre au secteur du médico-social. La Stratégie de protection de l'enfance actuelle s'est donné pour objectif, parmi d'autres, d'améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap suivis par l'aide sociale à l'enfance. Il est indispensable que les partenariats se créent aussi avec le secteur de la lutte contre l'exclusion. De plus, **les moyens et modalités dédiés aux dispositifs de prise en charge relatifs au handicap et à la santé mentale doivent être renforcés à la hauteur des besoins.** La crise sanitaire et sociale provoquée l'épidémie de Covid-19 a en particulier exacerbé les besoins relatifs à l'accompagnement psychologique et parfois psychiatrique.

La Fédération des acteurs de la solidarité soutient par ailleurs le **développement de solutions d'accueil du jeune enfant accessibles aux familles en situation d'exclusion et de précarité.** L'enjeu fait partie des priorités de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2018-2022 et un plan de soutien au secteur de l'accueil du jeune enfant ainsi qu'une expérimentation « Accueil pour tous » sur dix territoires ont été annoncés au début de l'année 2021. La Fédération salue des initiatives visant à favoriser le développement de solutions d'accueil au plus proche des besoins des familles, dans ce qui relève désormais de leur diversité, et elle veillera à ce que les personnes les plus éloignées de l'inclusion sociale et économique et leurs enfants soient bien prises en compte.

La prise en compte des droits et des besoins des enfants et de leurs familles doit se traduire dans les faits par **des adaptations des modalités de financement des dispositifs d'accompagnement s'adressant ou accueillant de fait des familles**. Ainsi, le financement de l'accompagnement social proposé ne peut être décorrélé de la présence ou non d'enfants, ainsi que de la composition familiale et de l'évaluation des besoins relatifs au lien entre le ou les parents et leurs enfants. La capacité des établissements et dispositifs d'accompagnement à assurer une réelle prise en charge et s'adapter aux besoins des familles et enfants accueillis dépend en effet d'une évolution de structures et des pratiques d'intervention des professionnel·les y exerçant, mais aussi des moyens mis à leur disposition.

Enfin, pour lutter efficacement et directement contre la pauvreté, notamment des familles et des enfants, il est capital de leur assurer un revenu minimum en particulier en période de crise du marché du travail. **La Fédération défend ainsi la nécessaire revalorisation et simplification des minima sociaux** pour permettre à chacune et à chacun de faire valoir ses droits à vivre dignement.

Pascal Brice,
président de la Fédération des acteurs de la solidarité

Ce guide s'adresse aux structures d'hébergement et d'accompagnement vers le logement des enfants et familles en situation de précarité et d'exclusion, et plus largement aux services d'accueil et d'accompagnement destinés aux enfants et familles.

Il cherche à identifier les besoins des enfants et familles accompagnées et à évaluer la manière dont les établissements et dispositifs qui les accueillent y répondent et peuvent identifier des pistes d'évolution pour mieux les prendre en compte. Enfin, il décrit des projets qui ont été mis en place au sein de diverses structures afin d'améliorer la réponse à ces besoins, et qui peuvent représenter des sources d'inspiration pour la mise en place de nouvelles actions.

Sommaire

Édito de Pascal Brice	2
Sommaire	6
Introduction	7
I. Identifier les besoins des enfants et familles accueillies	13
II. Evaluer ses réponses aux besoins des enfants et des familles accompagnées	22
• Habitat	28
• Scolarité	30
• Sociabilité	32
• Santé	34
• Lien parent/enfant	38
• Protection contre toutes les formes de violences	40
III. Adapter ses réponses aux besoins des enfants et familles	44
Boîte à outils - Sommaire	45
• Mettre en place un livret d'accompagnement à destination des enfants accueillis	46
• Construire un projet personnalisé pour l'enfant	48
• Animer un « Conseil des enfants »	50
• Mettre en place des ateliers à destination des enfants et familles accompagnés :	
- Sensibilisation aux droits des enfants	51
- Goûters philo	54
- Café des parents	56
- Temps collectifs Parents-Enfants	58
- Ateliers « jeunes enfants » : éveil musical, apprentissage du jeu, lecture de contes	59
- Soutien scolaire et aide aux devoirs	61
- Repas des ados	63
- Ateliers « santé » : soins bucco-dentaire, sommeil, santé sexuelle	64
- Ateliers « alimentation » : semaine du goût, cuisine, sensibilisation à l'alimentation saine	66
• Sensibiliser aux risques d'accidents domestiques »	68
• Proposer un service de médiation familiale centré autour de la place de l'enfant	70
• Organiser des activités sportives hors de la structure/dispositif	72
• Organiser des séjours vacances en famille : Vacances pour tou·tes	73
• Construire un programme « Respirations » pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs	75
• Construire un projet d'aménagement adapté à l'accueil des enfants et familles	77

En France, en 2018, plus d'un enfant sur cinq, soit environ 3 millions, vit au sein d'une famille pauvre (21%)¹. Les enfants sont par ailleurs touchés de manière disproportionnée par ce phénomène (le taux de pauvreté de la population générale était de 14,8% en 2018)². Les études de l'INSEE montrent que les enfants de moins de 3 ans et ceux ayant entre 15 et 18 ans sont les plus concernés par la pauvreté. De plus, 74% des personnes en situation de pauvreté sont des personnes en famille. Il s'agit pour une proportion importante d'entre elles de familles monoparentales, le plus souvent des femmes seules avec enfant(s)³.

1 INSEE, [France : portrait social](#), édition 2020, 3 décembre 2020, p. 252

2 Chiffres INSEE, augmentation de 0,7 points par rapport à 2017.

3 UNICEF, dossier « Pauvreté des enfants en France », <https://www.unicef.fr/dossier/enfants-pauvres>

Une augmentation des besoins de logement et d'hébergement des familles

Les associations de lutte contre l'exclusion sont depuis de nombreuses années confrontées au phénomène de **l'augmentation des sollicitations par des familles d'aides ponctuelles ou d'accompagnement plus durable**. Cette tendance s'explique par une paupérisation croissante des familles et elle prend plusieurs formes, dont des demandes d'aide alimentaire, mais aussi des demandes de logement ou, à défaut, d'hébergement. Or, différents acteurs partagent aussi le constat d'un **manque de logements abordables et d'une insuffisance du dimensionnement du parc d'hébergement généraliste ou spécialisé** (notamment dans l'accueil des demandeurs d'asile) par rapport aux besoins. A ce sujet de la quantité, s'ajoute celui de la **qualité des solutions d'hébergement** qui sont proposées aux personnes en famille : les centres d'hébergement existants n'étant, pour une grande part d'entre eux, pas adaptés aux familles, ces dernières sont majoritairement prises en charge par le biais de recours aux nuitées hôtelières. Toutefois, les conditions d'accueil et d'accompagnement des familles à l'hôtel ne sont elles-mêmes pas satisfaisantes¹. Enfin, **de nombreuses familles voient aujourd'hui leurs demandes d'hébergement rester sans réponse**². Alors que le fait pour une famille de dormir à la rue restait exceptionnel au début de la décennie 2010, le phénomène s'est aujourd'hui développé sur le territoire français. L'observation sociale relative aux enfants et familles sans-domicile reste insuffisante, néanmoins l'ensemble des acteurs impliqués, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, se rejoignent sur le constat d'une augmentation continue sur ces dernières années du nombre d'enfants et de leurs familles devant dormir à la rue ou dans des conditions extrêmement précaires, faute de solutions à leur proposer.

¹ Au départ conçu comme une variable d'ajustement, le recours aux nuitées hôtelières est devenu structurel au sein des politiques publiques d'hébergement. L'hôtel est devenu le principal lieu d'accueil des enfants en famille, alors que les conditions de vie y sont largement inadaptées et représentent des entraves au parcours d'insertion. Les enfants y sont confrontés à des phénomènes de marginalisation, à l'instabilité résidentielle et à la promiscuité qui peuvent nuire à leur parcours scolaire, avoir un impact sur leur santé mentale, le développement de leur vie sociale, leur accès à des activités extra-scolaires ou encore à une alimentation saine (cf [Rapport d'enquête Enfants et familles sans logement en Ile-de-France](#) du Samu Social de Paris, 2014).

² Se référer notamment au « baromètre 115 » publié par la FAS et UNICEF France, en 2017 puis en 2020.

Les droits de l'enfant : un changement de paradigme

Face à ces besoins croissants, et alors que tous les dispositifs d'hébergement ou d'accompagnement ne sont pas spécialisés dans l'accueil des enfants et des familles, les pratiques d'accompagnement ont elles aussi évolué. La **dimension de la parentalité**⁴, notion théorisée dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, **a progressivement été introduite dans les pratiques des intervenant·es de l'action sociale** et elle est aujourd'hui largement prise en compte en tant que facteur incontournable dans le cadre de l'accompagnement global des personnes accueillies et hébergées. A la relation parent-enfant, s'ajoute les changements juridiques, culturels et de pratiques induits par l'assimilation de la notion des droits de l'enfant. En effet, l'émergence de cette notion, ainsi que celle, liée, d'intérêt supérieur de l'enfant, exige un **changement de paradigme en introduisant l'enfant en tant que sujet de droits**, et non plus uniquement acteur passif au sein de l'unité familiale. Si les travailleuses et travailleurs sociaux n'ont pas vocation à se substituer aux responsabilités parentales, l'accueil et l'accompagnement d'enfants, dans le cadre d'un accompagnement dédié aux familles, impliquent cette prise en compte de l'enfant en tant qu'individu à part entière et une posture adaptée.

Quel rôle pour la Fédération des acteurs de la solidarité ?

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) anime depuis de nombreuses années des réflexions relatives à l'accueil des enfants et familles au sein des organisations membres de son réseau, en particulier à travers un groupe d'appui national « Enfance-Famille ». Elle a développé une expertise à ce sujet qui a notamment contribué à alimenter des concertations organisées par les pouvoirs publics afin de développer des réponses à ces constats et problématiques. Récemment, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a souligné l'importance de lutter contre l'exclusion des enfants afin de contrer les effets d'un déterminisme social de la précarité. Une des mesures de ce plan concerne en particulier l'humanisation et l'adaptation des lieux d'hébergement accueillant des familles.

Le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité étant riche de pratiques visant à assurer au mieux les missions d'accompagnement des personnes accueillies, la FAS a mis en place un groupe de travail relatif à l'adaptation des dispositifs et structures actuelles d'hébergement ou d'accompagnement vers le logement à l'accueil des enfants et familles. Ce groupe de travail avait pour objectif d'identifier les besoins des enfants et familles hébergées et accompagnées vers le logement [\(I\)](#), ainsi que de proposer une méthode d'évaluation des possibilités dont disposent les structures qui les accueillent et les accompagnent pour y répondre [\(II\)](#), et enfin de recenser et de présenter un certain nombre de projets, modalités d'organisation ou initiatives qui pourraient permettre à différentes structures de faire évoluer leur accompagnement afin qu'il soit au plus proche de ces besoins [\(III\)](#).

Présentation du guide

Ce guide, produit des réunions du groupe de travail de la Fédération des acteurs de la solidarité, s'adresse aux acteurs de la lutte contre l'exclusion, en particulier les organisations gérant des centres d'hébergement ou dispositifs d'accompagnement vers le logement ou autres services d'aide qui accueillent et accompagnent des familles. Il pourra aussi être utile à différentes administrations de l'Etat ou de collectivités territoriales, en apportant des éléments de compréhension des exigences relatives à l'accueil et l'accompagnement d'enfants et familles au sein d'associations ou d'organismes de lutte contre l'exclusion, et éventuellement en guidant, à travers la présentation de modalités d'organisation ou de projets à développer déjà identifiés, l'attribution de financements dédiés à cet objectif de politique publique que représente la lutte contre la pauvreté des enfants.

Il s'inscrit dans le cadre plus général de l'ensemble des analyses et propositions formulées par la Fédération des acteurs de la solidarité pour lutter contre la pauvreté des enfants et des familles, qui peuvent notamment être retrouvées sur le site internet de la Fédération :

[Accueil - Fédération des acteurs de la solidarité \(federationsolidarite.org\)](http://federationsolidarite.org).

Méthodologie de travail

La Fédération des acteurs de la solidarité a sollicité son réseau de membres afin d'identifier les participant·es au groupe de travail mis en place. L'objectif était de réunir des participant·es implanté·es sur l'ensemble du territoire, et représentant une variété de dispositifs d'hébergement, d'accompagnement vers le logement ou encore d'accueil du jeune enfant.

Entre septembre 2020 et février 2021, le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises en séance « plénière ». Des échanges bilatéraux entre siège de la Fédération et membres du groupe de travail ont été organisés sur la base d'a minima un échange par structure, afin d'approfondir le fonctionnement de chaque structure, l'évaluation des besoins des personnes accompagnées et les initiatives ou projets développés.

Impacts de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19

Les mesures sanitaires, dont le confinement, mises en place en raison de l'épidémie de Covid-19 à partir de la mi-mars 2020 ont eu d'importantes conséquences pour l'ensemble de la population résidant sur le sol français, et en particulier pour les personnes accueillies par les acteurs de la lutte contre l'exclusion et les intervenant·es de l'action sociale qui les accompagnent. Les familles ont été particulièrement affectées par la fermeture des établissements scolaires et la nécessité de respecter les mesures restrictives relatives aux déplacements lors du premier confinement qui a eu lieu de mars à mai 2020.

La présence continue des parents et des enfants au sein du même espace de vie, ainsi que le besoin d'assurer une continuité pédagogique en lien avec les personnels enseignants ont constitué des nouveautés aux conséquences importantes sur la vie quotidienne des personnes concernées – personnes accompagnées tout comme travailleuses et travailleurs sociaux – et ces éléments ont nécessairement impacté le travail d'accompagnement effectué par les intervenant·es de l'action sociale.

Si cette période a illustré la nécessité de renforcer les capacités des structures et de leurs équipes d'intervention sociale à s'adapter aux besoins d'accompagnement des enfants et de leurs familles, elle s'est aussi révélée source d'innovations et de pratiques intéressantes. L'identification et l'essaimage de ces pratiques est un des objectifs de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Entre avril et mai 2020, la FAS et l'ANAS ont organisé plusieurs ateliers « Apprendre du confinement » afin d'évoquer les conséquences de cette période de crise sanitaire sur les pratiques professionnelles des intervenant·es de l'action sociale. L'un de ces ateliers était consacré à l'accompagnement à la parentalité : [Travail social, que retenir du confinement ? #2 - YouTube](#)

Les différentes interventions ont en particulier mis en exergue la modification de la relation entre les travailleuses et travailleurs sociaux et les personnes accompagnées provoquée par le contexte de limitation des interactions sociales et ont fait le constat d'une polyvalence et d'un décloisonnement des missions assurées par les intervenant·es de l'action sociale. La situation de crise et de réorganisation des activités a aussi exacerbé la nécessité d'une interconnaissance entre les différents partenaires impliqués dans l'accompagnement et le service aux familles et d'un travail en commun. Enfin, le contexte a confirmé le constat que le travail autour de la relation parent/enfant est multiforme et que la prise en compte de la place de l'enfant est un élément essentiel de l'accompagnement des familles.

I. Identifier les besoins des enfants et familles accueillies

La place de l'enfant dans le cadre de l'accompagnement des familles

L'introduction progressive des droits de l'enfant¹ et de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant² au sein de la culture juridique en France et de la culture professionnelle des intervenant·es de l'action sociale qui travaillent auprès des enfants et des familles représente un changement de paradigme majeur. Ainsi, l'enfant est considéré comme un sujet de droits dont le bien-être doit être protégé et recherché. Là où l'accompagnement social se concentre souvent sur l'accompagnement des responsables de la famille, il apparaît nécessaire de réaffirmer que le travail social s'attache au développement du pouvoir d'agir de toutes et tous, à tout âge. Le bien-être de l'enfant est entendu comme le fait de lui garantir des conditions favorables pour qu'il soit et se maintienne en bonne santé. La santé est ici elle-même définie largement, et englobe donc non seulement des facteurs physiologiques et psychologiques mais aussi des facteurs socio-économiques.

Alors que nous évoquons dans ce guide des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des enfants et familles, il est important de préciser que nous n'abordons pas la question de dispositifs relevant de l'aide sociale à l'enfance où des enfants peuvent être accompagnés sans la présence de leurs parents. Dans les dispositifs que nous visons, les enfants sont toujours accompagnés avec a minima un de leur parents ou un·e représentant·e légal·e qui exerce l'autorité parentale³. Néanmoins, les échanges menés au sein du réseau des adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité font apparaître un besoin d'outillage de la part des intervenant·es de l'action sociale vis-à-vis des problématiques spécifiques liées à l'enfance et l'adolescence, alors que ces sujets sont au cœur des préoccupations des familles accompagnées.

1 Avec en particulier l'adoption de la [Convention internationale des droits de l'enfant](#) en 1989.

2 Comité des droits de l'enfant, [Observation générale n°14 sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale](#), 29 mai 2013

3 L'autorité parentale est définie dans le Code civil ([article 371-1](#), modifié par la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale) : « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. »

La question de la place de l'enfant au sein de l'accompagnement qui sera proposé à la famille concernée introduit donc une dimension supplémentaire de l'accompagnement pour l'intervenant·e social·e :

- Il s'agit de considérer l'enfant comme un individu à part entière, qui doit être pris en compte en tant que tel dans l'évaluation de la situation de la famille accompagnée, et dont les besoins individuels doivent être identifiés et reconnus.
- Toutefois, l'intervenant·e social·e n'a pas vocation à se substituer aux parents et doit au contraire prendre en compte la relation enfant/parent au sein de son évaluation et de ses pratiques d'accompagnement.

Cette double posture est essentielle afin d'assurer une réelle prise en compte de l'enfant, de sa parole et de ses besoins. La situation de l'enfant conditionne nécessairement la situation de la famille, mais les deux dimensions ne peuvent pas être confondues. Ainsi, chaque travailleuse et travailleur social intervenant auprès d'une famille a un rôle à jouer auprès des enfants accompagnés.

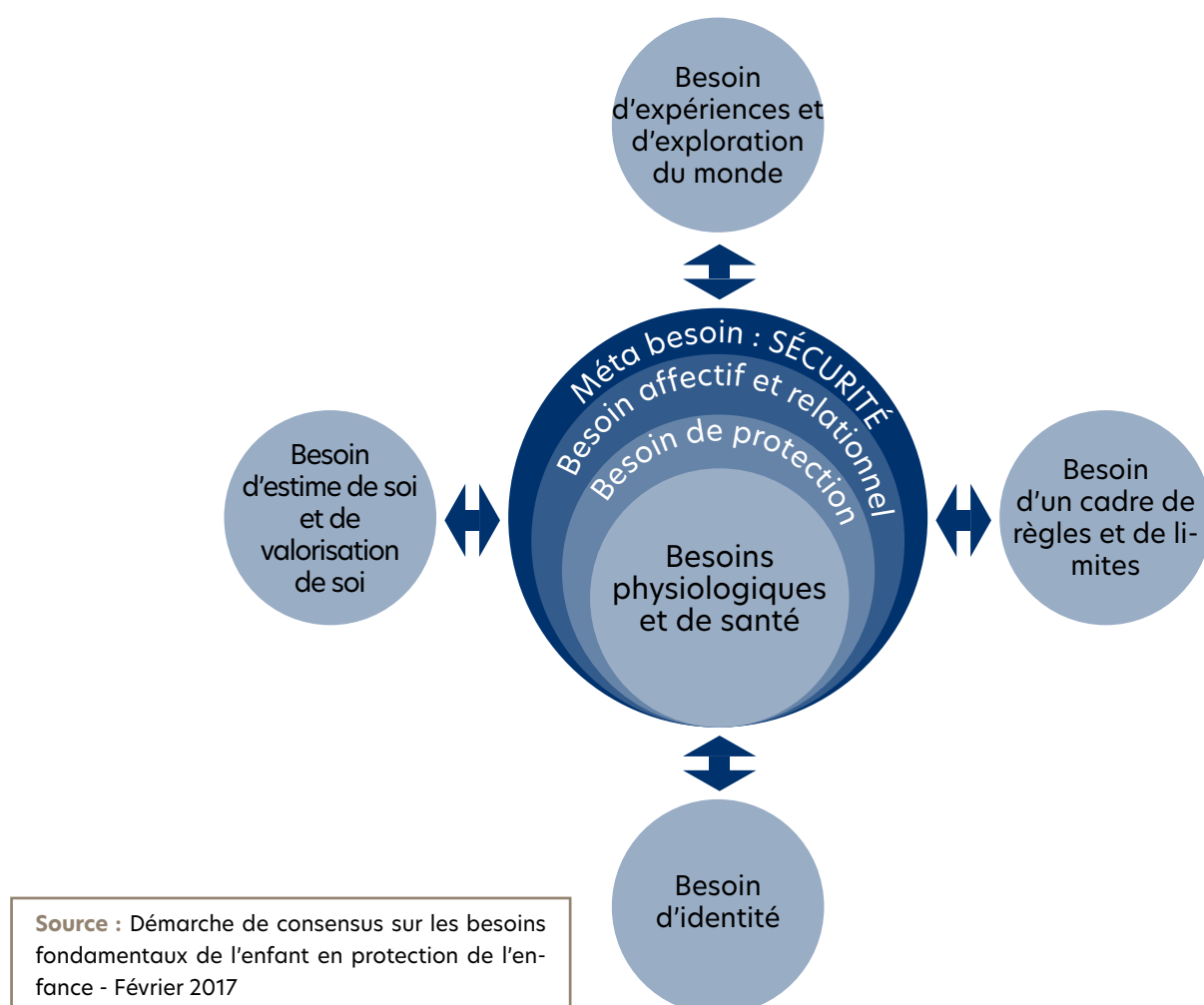
Dans les cas extrêmes de maltraitance à l'égard des enfants en raison d'actions ou d'absence d'action de la part des parents, les procédures à suivre sont celles du signalement aux services du département (aide sociale à l'enfance ou cellule de recueil des informations préoccupantes), ou, en cas de danger grave ou imminent, d'un signalement au procureur de la République.

Définition des besoins des enfants et familles accompagnées

Nous avons adopté une approche basée sur les besoins des enfants accompagnés, bien que, comme mentionné ci-dessus, la prise en compte de la relation parent-enfant, et l'accompagnement des parents à répondre eux-mêmes à ces besoins fondamentaux sont essentiels dans le cadre de l'accompagnement de la famille. Notre démarche cherche à proposer un cadre global permettant aux intervenant·es de l'action sociale, chef·fes de service, directeur·rices ou autres professionnel·les d'appréhender les besoins des enfants et familles qu'ils et elles accueillent en lien avec leur activité d'accompagnement et à fournir de premiers outils d'évaluation des marges de manœuvre dont dispose le dispositif concerné pour y répondre.

Les besoins fondamentaux des enfants ont fait l'objet de nombreuses recherches et sont le sujet d'études scientifiques variées. Les travaux menés par Marie-Paule Martin-Blachais dans le cadre de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux des enfants en protection de l'enfance, et le [rapport](#) remis par cette commission en 2017 à la ministre de la Famille de l'époque, constituent une référence pertinente dans le cadre de ce travail d'identification des besoins. Le rapport apporte en effet un cadre théorique qui est applicable au-delà du seul contexte de l'aide sociale à l'enfance et de la protection de l'enfance.

La carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant

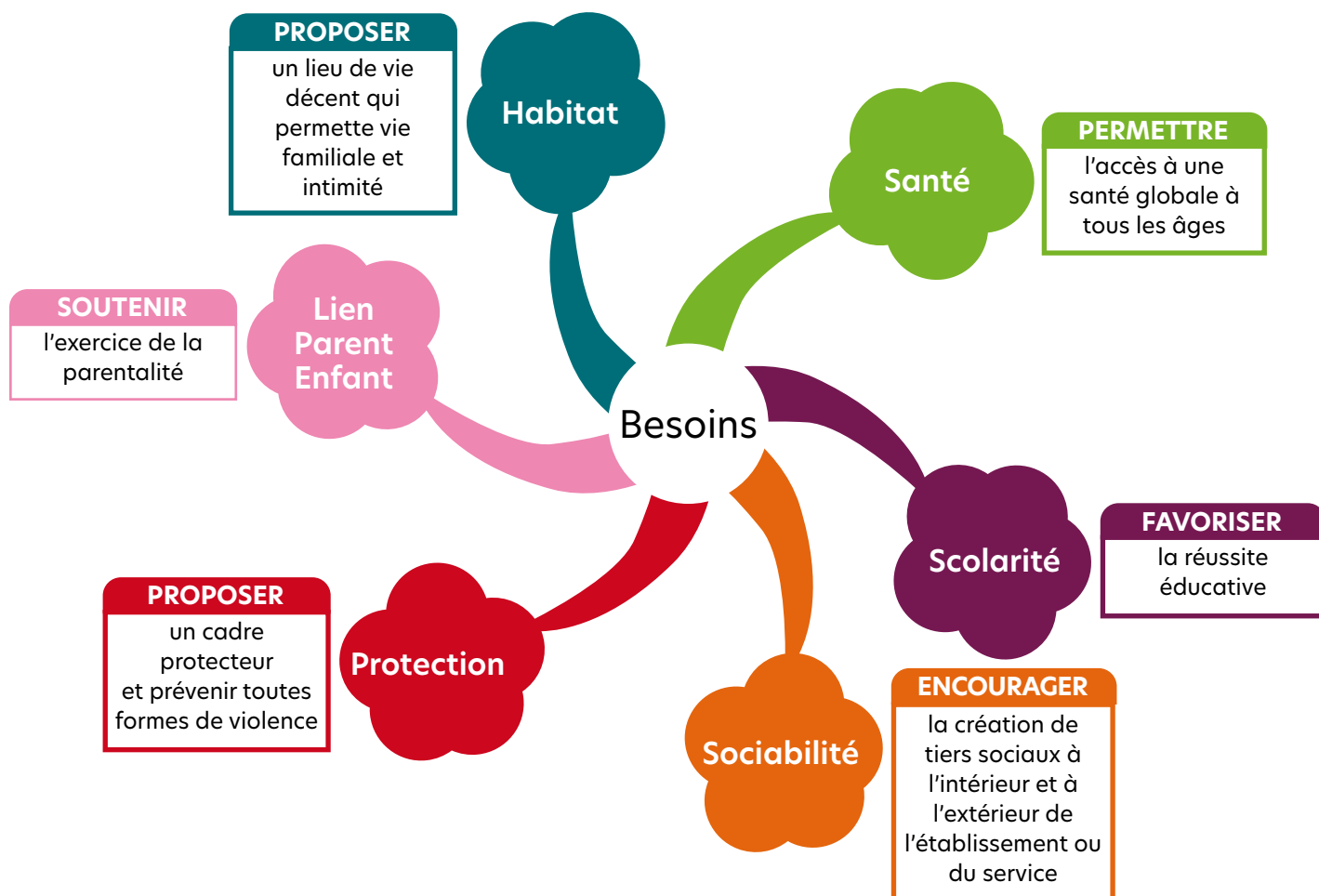


Le rapport identifie tout d'abord un **méta-besoin de sécurité** qui conditionne le développement de l'enfant et la satisfaction des autres besoins. **Ce méta-besoin inclut les besoins physiologiques et de santé, le besoin de protection et le besoin de sécurité affective et relationnelle.** Viennent ensuite d'autres besoins qui sont tributaires de la satisfaction de ce méta-besoin de sécurité : **besoin d'expériences et d'exploration du monde, besoin d'un cadre de règles et de limites, besoin d'identité, besoin d'estime de soi et de valorisation de soi.**

Nous avons cherché à définir quels étaient les besoins fondamentaux des enfants depuis la position de ce réseau formel des institutions et organisations qui exercent une mission d'accompagnement social auprès des enfants et familles. Si nous sommes partis de l'expérience des professionnel·les intervenant dans ce type d'organisation, les besoins identifiés ne concernent pas uniquement les enfants et familles en situation de précarité, mais peuvent constituer une grille de lecture pertinente pour tout enfant, quelle que soit sa situation socio-économique. Ce premier cadre de référence depuis la position du dispositif d'accueil et d'accompagnement, nous permettra dans un deuxième temps de proposer une démarche d'évaluation des possibilités dont dispose chaque structure pour aborder et répondre à ces besoins.

Il est important de souligner que seul·es des professionnel·les du travail social ont été consulté·es dans le cadre de l'élaboration de cette analyse, et que nous n'avons pas impliqué des enfants et familles accompagnées par les services. Nous nous sommes néanmoins en particulier référé aux travaux de consultation [« J'ai des droits, entends-moi »](#) menés par le Défenseur des droits pour confronter nos analyses à la perception d'enfants accompagnés par des associations.

Cette démarche a permis d'identifier 6 grandes catégories de besoins pour les enfants et leurs familles



Si ces besoins sont applicables à tous les enfants de moins de 18 ans, leurs déclinaisons varieront de manière significative selon les âges de l'enfant. De plus, chaque évaluation qui pourra être faite, doit, au-delà de l'âge, prendre en compte le niveau de développement de l'enfant, ainsi que sa singularité en tant qu'individu.

Besoins et droits des enfants : des notions indissociables

Comme le souligne le rapport de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, « la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant constitue l'objectif que doit servir la mise en œuvre de ses droits, et du principe de primauté de son intérêt supérieur »¹. Une familiarité avec les droits de l'enfant pour les intervenant·es de l'action sociale et les équipes encadrantes des structures accueillant et accompagnant des enfants et des familles constitue un atout dans l'identification et la réponse à leurs besoins. Une approche basée sur les droits de l'enfant pourra ainsi utilement compléter une approche par les besoins, dans le but partagé de permettre le bon développement des enfants.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

La CIDE, a été adoptée en 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été ratifiée par la France en 1990 et est juridiquement contraignante, c'est-à-dire que tous les Etats signataires s'engagent à défendre et garantir les droits énoncés dans la CIDE et à rendre des comptes sur leur respect devant les Nations Unies. Ainsi, le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies, composé d'expert-es indépendant-es, contrôle la mise en œuvre de la Convention, notamment par le biais des rapports que les Etats signataires doivent régulièrement produire.¹

La CIDE traduit donc en droit pour les enfants et en obligation pour les Etats signataires, dont la France, les conditions nécessaires afin de permettre à chaque enfant de grandir et évoluer dans un environnement favorable à son bon développement. A ce titre, il s'agit d'un outil utile dans le cadre de l'accompagnement qui pourra être proposé aux enfants et familles au sein des structures de lutte contre l'exclusion.

L'article 27 de la CIDE indique en particulier que bien qu'il revient aux parents d'assurer « au premier chef [...] dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant », les Etats signataires de la Convention sont néanmoins tenus d'aider les parents ou toute autre personne ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre « le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social ». Ainsi, les Etats s'engagent à offrir, « en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement ».² Cet article 27 peut donc notamment être rattaché au besoin de disposer d'un lieu de vie décent, permettant le respect de l'intimité et de la vie familiale, que nous avons désigné comme besoin d'« habitat ».

D'autres articles de la CIDE peuvent être reliés aux besoins que nous avons identifiés :

Santé : article 23 (enfants handicapés) ; article 24 (santé et services médicaux) ; article 26 (Sécurité sociale) ;

Scolarité : article 28 (éducation) ; article 29 (objectifs de l'éducation)

Sociabilité : article 31 (loisirs, activités créatives et culturelles)

Protection : article 19 (protection contre les mauvais traitements) ; article 20 (protection de l'enfant privé de son milieu familial) ; article 32 (travail des enfants) ;

Lien Parent/Enfant : article 9 (séparation d'avec les parents) ; article 18 (responsabilité des parents).

De plus, d'autres droits transversaux sont réaffirmés par cette Convention, en particulier le droit à la non-discrimination (article 2), le droit à la liberté d'expression (article 13) et le droit à la participation des enfants aux décisions qui les concernent, selon leur degré de maturité (article 12).

¹ [La Convention internationale des droits de l'enfant \(CIDE\) | UNICEF France](#)

² [CIDE](#), article 27.

Le Défenseur des droits est l'institution désignée en France pour veiller à la bonne application des droits de l'enfant, reconnue par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Un de ses adjoints, le Défenseur des enfants, est spécifiquement en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant.

Le [Défenseur des droits](#) est l'institution de référence s'agissant de la [défense et de la promotion des droits des enfants](#). Il peut en particulier intervenir en matière de :

- protection de l'enfance
- santé et handicap
- justice pénale
- adoption
- scolarisation pour tou·tes
- mineur·es étranger·es.

Vous pouvez vous adresser au Défenseur des droits si vous estimez que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause son intérêt. Un enfant ou un·e adolescent·e peut contacter lui-même le Défenseur des droits.

Le Défenseur des droits a publié un [guide pratique à destination des intervenants de l'action sociale](#) qui vise à informer et accompagner les professionnel·les du secteur de l'action sociale au sujet du rôle et des modalités d'intervention du Défenseur des droits, dans le but de défendre et promouvoir les droits des personnes accompagnées, dont en particulier les enfants.

L'institution peut constituer un levier important de médiation et d'intervention dans les relations des personnes accompagnées avec les services publics ainsi que dans le cadre des autres domaines de compétences du Défenseur des droits, et est donc un partenaire essentiel dans le cadre de l'accompagnement des enfants et familles.

Le Défenseur des droits a par ailleurs mis en place le projet Jeune Ambassadeur des Droits (JADE) : « Âgés de 16 à 25 ans, les JADE sont les jeunes ambassadeurs et ambassadrices des droits. Formé·es et encadré·es par le Défenseur des droits, ils et elles réalisent une mission de service civique de 9 mois auprès de l'institution afin de sensibiliser les enfants et les jeunes aux droits ». Retrouvez plus d'informations sur le site du Défenseur des droits : [Les Jeunes Ambassadeurs des Droits \(JADE\) | Défenseur des Droits \(defenseurdesdroits.fr\)](#).

Sur la base des 6 catégories de besoins identifiées, on peut proposer une méthodologie d'évaluation des possibilités pour les établissements ou dispositifs d'hébergement ou d'accompagnement vers le logement, ou plus largement de services aux familles, de répondre à ces besoins.

II. Évaluer ses réponses aux besoins des enfants et des familles accompagnées

Les projets proposés dans la troisième partie de ce guide peuvent être utilisés de manière indépendante. Toutefois, une réflexion globale, au niveau d'un service, d'une structure ou d'un établissement peut être organisée afin d'interroger la manière dont les besoins des enfants et familles peuvent être identifiés et pris en compte et guider la construction d'un projet qui intègre pleinement la dimension de l'accompagnement des enfants et familles.

Vous trouverez ci-dessous six fiches correspondant à chaque besoin identifié : habitat, santé, scolarité, sociabilité, lien enfant/parent et protection. Ces fiches peuvent servir d'appui à une démarche de réflexion interne, menée avec les enfants et familles accompagnées, afin d'explicitier leurs besoins et attentes. Elles pourront ainsi permettre de dégager des pistes d'actions, d'initiatives ou de projets à mettre en œuvre pour y répondre. Les projets présentés dans la troisième partie de ce document pourront utilement alimenter ces réflexions.

Ces fiches proposent une réflexion en trois temps successifs : à la suite d'un travail d'identification des besoins des enfants et familles accompagnées, qui pourra être mené avec les personnes concernées (1^{er} temps), les équipes encadrantes et les intervenant·es de l'action sociale de l'établissement/dispositif pourront mener une réflexion visant à évaluer la manière dont ils répondent collectivement et/ou individuellement à ces besoins (2^{ème} temps). L'évaluation pourra être complétée par un travail d'identification des pistes d'actions, améliorations ou aménagements qui pourraient être engagés afin d'assurer une meilleure prise en compte et prise en charge des besoins identifiés (3^{ème} temps). Ce travail sera nourri par le deuxième temps d'évaluation des possibilités identifiées de la structure afin de s'inscrire dans le contexte donné et contraint de l'établissement ou du dispositif. Néanmoins, les pistes formulées pourront être divisées en actions de court, moyen et long terme, qui peuvent alimenter le projet d'établissement ou projet associatif. De plus, cette évaluation prospective pourra aussi être menée, au moins partiellement, avec la participation des enfants et familles accompagnées.

L'évaluation, qui correspond au deuxième temps, est menée au niveau d'un service ou une structure dans son ensemble, mais elle pourra aussi donner lieu à des réflexions relatives aux pratiques professionnelles de chacun·e. Cette évaluation prend en compte les dimensions suivantes :

 1. La capacité de la structure ou du dispositif à répondre à un besoin donné est contrainte par les missions qui lui incombent, ainsi que les modalités de son financement.

A titre d'exemple, on constate que beaucoup de dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement ne prennent pas en compte la composition familiale ou l'âge des enfants accompagnés et que le financement du temps d'accompagnement social proposé est calculé sur la base du nombre de ménages concernés, et non de leur composition et besoins spécifiques. D'autres centres d'hébergement d'urgence n'incluent que très partiellement le soutien à la parentalité dans le cadre de leur accompagnement, faute de capacité à financer des professionnel·les formé·es ou à dédier du temps de travail à cette mission.

Conseil méthodologique :

- Engager une réflexion interne autour des besoins des enfants et des familles et inclure et valoriser cette dimension dans le cadre des projets d'établissement, projets associatifs.
- Valoriser la dimension de l'accompagnement des enfants et des familles dans les réponses aux appels à projets et les échanges avec les financeurs et autorités de tutelle.

 **2. La capacité de la structure ou du dispositif à répondre « en interne » aux besoins identifiés** dépend de moyens humains (taux d'encadrement, niveau de qualification des professionnel·les, temps de travail disponible à consacrer à ces missions) et matériels (équipement de la structure, conditions d'accueil au sein de la structure, etc.).

A titre d'exemple, certaines structures ou dispositifs disposent de professionnel·les formé·es à l'animation qui sont en mesure d'assurer, au niveau de la structure, la mise en place d'activités destinées aux enfants et à leurs familles et qui peuvent viser à répondre à certains besoins spécifiques. D'autres établissements disposent de salles aménagées permettant l'accueil et l'organisation d'activités, notamment sportives ou ludiques, à destination des enfants et de leurs familles.

Conseils méthodologiques :

- Elaborer un plan de formation des professionnel·les visant à assurer leur montée en compétence s'agissant des droits de l'enfant, du développement et des besoins de l'enfant, ainsi que de leur capacité à assurer eux-mêmes la réponse à ces besoins.
- Diversifier les profils des professionnel·les recruté·es : veiller à la diversité des diplômes et des parcours et expériences professionnelles et/ou personnelles des professionnel·les (éducateur et éducatrice de jeunes enfants, éducateur et éducatrice spécialisé·e, animateur et animatrice, etc.).
- Envisager la création de missions transversales à plusieurs services, dédiées à l'accompagnement des enfants et des familles et qui pourront fournir un appui technique, des ressources, et proposer la mise en place d'actions visant à une plus grande satisfaction des besoins des enfants et familles accompagnées. Envisager la mise en place de « référent·es enfants » et/ou « référent·es familles » au sein des structures ou dispositifs.
- Mettre en place des interventions en binôme rassemblant des profils de professionnel·les différents afin de favoriser une approche multidimensionnelle de l'observation et de l'accompagnement social proposé aux enfants et familles. Par exemple, les intervenant·es de l'action sociale remplissant des missions transversales relatives à la mise en place d'activités à destination des familles pourront intervenir en binôme auprès des travailleuses et travailleurs sociaux référent·es des familles.



3. La capacité de la structure ou du dispositif à assurer une orientation effective des enfants et familles vers d'autres partenaires qui seront en mesure d'assurer la prise en charge et la réponse aux besoins identifiés dépend de moyens humains (taux d'encadrement, connaissance du réseau de partenaires potentiels, temps de travail à consacrer à la mise en place des partenariats et à l'accompagnement des enfants et familles) ainsi que de moyens matériels, dont l'existence de structures partenaires sur le territoire d'implantation de la structure ou dispositif.

A titre d'exemple, l'existence d'un partenariat, formalisé ou non, entre une structure d'hébergement ou un service d'accompagnement vers et dans le logement et un centre culturel municipal peut permettre une orientation plus systématisée d'enfants et de familles afin de permettre la participation à des activités culturelles ou de loisirs.

Conseils méthodologiques :

- Réaliser une cartographie du réseau de partenaires mobilisables (vous pouvez vous appuyer sur les ressources à disposition dans ce guide, les partenaires institutionnels tels que les CAF, les ARS, les mairies, conseils départementaux ainsi que le tissu associatif du ou des lieux d'implantation de votre établissement/dispositif, par le biais par exemple des maisons des associations ou d'échanges avec d'autres partenaires).
- Dédier du temps de travail à la coordination et l'animation du réseau de partenaires : il peut s'agir d'une fonction assurée par un·e chef·fe de service, mais elle peut aussi être répartie entre différent·es intervenant·es de l'action sociale, par exemple en se basant sur la cartographie qui aura pu être réalisée.
- Formaliser, selon les besoins et les possibilités, les partenariats créés à travers la signature de conventions afin de permettre un suivi du partenariat et d'assurer sa pérennité.
- Organiser, lorsque le besoin est identifié, l'accompagnement par un·e intervenant·e de l'action sociale des enfants et des familles dans les dispositifs vers lesquels ils et elles sont orienté·es, qu'il s'agisse de les rassurer ou de les encourager. S'il s'agit d'une activité régulière, l'accompagnement pourra s'organiser de manière « décroissante », dans le but d'autonomiser les enfants, les parents et la famille dans son ensemble.

Les caisses d'allocations familiales (CAF) qui constituent avec la Caisse nationale des allocations familles (CNAF), la branche « Famille » de la Sécurité Sociale, sont des acteurs incontournables de l'accompagnement des familles. Chaque département dispose d'une CAF.

Responsables du versement de nombreuses prestations légales, dont les prestations familiales, elles interviennent aussi dans l'ensemble des champs touchant à la vie familiale : la petite enfance (en participant au financement des différents modes d'accueil des jeunes enfants), le soutien à la parentalité (lieux d'accueil parent-enfant, réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), la jeunesse (accueils de loisirs, maison des adolescents), mais aussi le logement et la scolarité.

La CNAF publie le magazine [Vies de Familles](#) qui existe en version papier (trimestriel, soit 4 numéros par an), version numérique et qui met aussi en ligne des [émissions](#). Le magazine propose des articles de fond sur certaines thématiques liées aux différents événements et besoins de la vie familiale et constitue aussi une base de ressources intéressantes pour les familles et les professionnel·les qui les accompagnent. Vous pouvez vous [abonner gratuitement](#) au magazine pour en recevoir des exemplaires.

Le site [monenfant.fr](#) s'adresse aux parents mais peut aussi être un lieu de ressources pour les professionnel·les. Le site propose en particulier une [cartographie](#) en ligne des différentes structures que les CAF cofinancent, ainsi que de nombreux articles de référence relatifs à la vie familiale (par exemple : « Devenir parents », « Elever son enfant », « Accompagner un adolescent », « Un changement dans la famille »).

Par ailleurs, **la page « Partenaires »** du site de la CNAF met à disposition des professionnel·les accompagnant des bénéficiaires ou potentiel·les bénéficiaires des prestations versées par les CAF, dont les familles, une documentation relative à ces prestations : [Documentation Partenaires | caf.fr](#). Vous y retrouverez une page « actualités », des fiches prestations actualisées selon l'état de la réglementation, les différents barèmes applicables selon les prestations, des tutoriels et vidéos pour utiliser les services en ligne des CAF et un lexique.

De nombreuses activités qui peuvent être mises en place à destination des familles sont susceptibles de pouvoir prétendre à un financement des CAF.



Appels à projets

La Fondation de France dispose d'un programme « Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté » et peut proposer des financements par le biais d'appel à projets. [Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté - Fondation de France](#)

Le Fonds Initiatives Locales Contre L'Exclusion (FILE) soutient les projets portés par les organisations adhérentes de la Fédération des acteurs de la solidarité sur les thématiques "Emploi", "Habitat" et "Etrangers". Il est financé par la Fondation JM BRUNEAU, sous égide de la Fondation de France. Retrouvez toutes les informations nécessaires concernant les 7 axes de financements proposés, [sur la page nationale de la Fédération,](#) dans [le document relatif à la thématique ÉTRANGERS](#) et [dans le document relatif aux thématiques HABITAT et EMPLOI.](#)

Consulter la page « Appel à projets » du site de la Fédération des acteurs de la solidarité [Appels à projets | Fédération des acteurs de la solidarité \(federationsolidarite.org\)](#)

La qualité de l'espace de vie impacte au quotidien la vie des enfants et des familles. Permettre aux enfants et familles de s'inscrire et de se projeter durablement dans un lieu de vie sain et stable est un facteur clé de leur bien-être. En cela, le fait de ne plus être hébergé et d'accéder à un logement autonome est considéré comme un enjeu fondamental. Au-delà du statut d'occupation du logement, peuvent être abordées les questions de configuration et des équipements des espaces de vie.

Identification des besoins

Cette identification pourra être menée, toute ou en partie, avec les enfants et familles accompagnées.

Quelles difficultés ou problématiques particulières pouvez-vous observer s'agissant de l'adaptation des conditions d'hébergement ou de logement aux besoins des enfants et familles ?

Vous pourrez en particulier aborder ce qui dans les modalités de logement ou d'hébergement est susceptible d'affecter la vie quotidienne des enfants et familles, de manière positive ou négative.

Évaluation de vos réponses à ces besoins

1. De quelle manière le logement, l'hébergement et/ou l'accompagnement vers le logement des enfants et familles font-ils partie de vos missions et sont-ils inclus dans votre projet d'établissement et projet associatif ?
2. Que propose votre établissement/service s'agissant de l'adaptation de l'habitat aux besoins des familles ?

Vous pourrez en particulier évaluer :

- Les conditions matérielles de logement ou d'hébergement des enfants et familles : chambres séparées entre enfants et adultes, intimité familiale respectée (séparation d'autres chambres, sanitaires propres à la famille, disponibilité d'une kitchenette ou espace cuisine propre à la famille), espace permettant de garantir une intimité entre les membres de la famille, accès à internet, droits de visite mis en place au sein de la structure.
- Les potentiels aménagements ou accompagnements proposés visant à améliorer ces conditions d'hébergement ou de logement.

3. Avec quels partenaires travaillez-vous et quelles orientations proposez-vous pour améliorer l'habitat des enfants et familles ? De quels moyens disposez-vous pour assurer ces partenariats et orientations ?

Les partenaires concernés peuvent être par exemple d'autres structures, dispositifs ou services d'hébergement ou d'accompagnement vers et dans le logement ou des structures proposant des meubles à coût abordable.

Identification des perspectives d'évolutions ou d'actions

Cette identification pourra être menée en partie avec les enfants et familles accompagnées.

Au regard des besoins des enfants et familles et des réponses proposées par votre établissement/dispositif, quelles actions concrètes, améliorations ou aménagements pouvez-vous identifier pour améliorer l'habitat des enfants et familles accompagnées ?

Vous pourrez évoquer des possibilités d'amélioration relevant d'actions positives de votre structure, des possibilités de partenariats, de construction de projets, etc.

 Ressources

Les **CAF** sont responsables du versement des [aides au logement](#). En complément des prestations légales, elles peuvent, par le biais des [mesures d'action sociale](#), attribuer des aides ponctuelles ou des prêts visant à faciliter l'acquisition de mobilier ou la réalisation de petits travaux et peuvent octroyer des aides du fonds de solidarité pour le logement.

L'**ANAH** ([Agence nationale de l'habitat](#)) gère des fonds d'humanisation qui peuvent être mobilisés pour proposer des aménagements, notamment s'agissant de centres d'hébergement généralistes. Un guide relatif à la mobilisation de ces crédits d'humanisation va prochainement paraître.

L'**ANIL** (Agence nationale pour l'information sur le logement) est organisée en un réseau d'agences départementales (ADIL). Ces agences assurent une mission d'information gratuite des usagers « sur leurs droits et obligations, les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété », et un rôle de prévention, notamment en direction de publics fragilisés. [Votre ADIL : Anil, trouver son ADIL par département](#).

Fédération nationale Solidarités Femmes, [Guide juridique, Logement et violences conjugales, 2021](#).

L'accès à l'éducation, qui passe dans la majorité des cas par la scolarisation, est un élément essentiel du développement des enfants et représente souvent un enjeu important pour les familles. Au-delà de l'accès à l'école, qui n'est parfois pas effectif malgré les obligations légales existantes, la réponse à ce besoin passe par la garantie de conditions favorables au suivi de la scolarité et à la réussite éducative.

Identification des besoins

Cette identification pourra être menée, toute ou en partie, avec les enfants et familles accompagnées.

Quelles difficultés ou problématiques particulières pouvez-vous observer s'agissant de la scolarité et de la réussite scolaire des enfants accompagnés ?

Vous pourrez en particulier aborder les éventuelles difficultés d'accès à l'école, la capacité pour les enfants de suivre leur scolarité et la capacité de leurs parents à les y accompagner.

Évaluation de vos réponses à ces besoins

1. En quoi l'accompagnement des enfants et des familles à la scolarité / réussite éducative fait-il partie ou peut-il être relié aux missions de votre établissement/service ?
2. Que propose votre établissement/service s'agissant de l'accompagnement des familles et des enfants à la scolarité / réussite éducative ?

Vous pourrez en particulier évaluer :

- Les conditions matérielles de suivi de la scolarité qui sont liées aux conditions de logement ou d'hébergement.
- La capacité à accompagner les enfants à travers l'animation de temps d'aide aux devoirs et la capacité à fournir du matériel scolaire et éducatif.
- La capacité à accompagner les parents dans l'accompagnement scolaire de leur propre enfant, et dans leur implication dans la vie scolaire (prise de rendez-vous avec les enseignant-es, participation aux sorties scolaires, participation et/ou candidature aux élections de parents d'élèves par exemple).

3. Avec quels partenaires travaillez-vous et/ou quelles orientations proposez-vous pour améliorer l'accompagnement à la scolarité / réussite éducative des enfants et familles ? De quels moyens disposez-vous pour assurer ces partenariats et orientations ?

Les partenaires concernés peuvent être par exemple des associations de soutien à la scolarité, des organisations mettant à disposition ou faisant don de matériel scolaire, dont du matériel informatique, ainsi que les écoles et établissements de formation.

Identification des perspectives d'évolutions ou d'actions

Cette identification pourra être menée en partie avec les enfants et familles accompagnées.

Au regard des besoins des enfants et familles et des réponses proposées par votre établissement/dispositif, quelles actions concrètes, améliorations ou aménagements pouvez-vous identifier pour améliorer l'habitat des enfants et familles accompagnées ?

Vous pourrez évoquer des possibilités d'amélioration relevant d'actions positives de votre structure, des possibilités de partenariats, de construction de projets, etc.

Ressources

Lumni - Offre éducative gratuite de l'audiovisuel public. Le site internet constitue une riche base de ressources et propose des contenus notamment éducatifs adaptés à l'âge et au niveau scolaire des enfants. [Lumni | L'accès à la culture, au savoir et à la connaissance \(ex France tv éducation\)](#).

Les **CAF** peuvent financer des « Contrats locaux d'aide à la scolarité » (Clas) : retrouver l'ensemble des informations relatives à ces dispositifs sur la page Partenaires de la CNAF [Contrat local d'aide à la scolarité | caf.fr](#).

Les **MJC** (Maisons des jeunes et de la culture) peuvent aussi proposer des activités de soutien scolaire.

Les **Céméa** (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) : [Les Ceméa qu'est-ce que c'est ?- CEMÉA - Site de l'association nationale \(cemea.asso.fr\)](#) proposent des outils de formation autour de l'éducation populaire et la médiathèque éducative des Céméa « Yakamédia » : [Accueil | Yakamedia \(cemea.asso.fr\)](#) présente de nombreuses ressources pour mettre en place des animations.

La [Ligue de l'enseignement](#), acteur de l'éducation populaire, propose sur son site Internet une cartographie qui recense différents acteurs de son réseau d'éducation populaire (centres d'accueil et de loisirs et de vacances, centres de formations, cinémas, USEP, UFOLEP, etc.).

L'**ANARE** (Association nationale des acteurs de la réussite éducative) propose notamment un livret de « bonnes pratiques » de programmes de réussites éducatives (PRE) : [LIVRET DES BONNES PRATIQUES MISES EN ŒUVRE PAR LES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE | Anaré \(anare.fr\)](#). Peut-être votre structure est-elle implantée dans un territoire mettant en œuvre un de ces programmes ou ces programmes peuvent-ils constituer une source d'inspiration pour des activités de soutien à la réussite éducative.

[Emmaüs Connect](#) est une association qui agit pour permettre l'inclusion numérique des personnes les plus fragiles. Elle dispose de [12 points d'accueil](#) en métropole, propose des offres solidaires d'accès au numérique, anime des parcours d'accompagnement à l'accès au numérique (dans leurs points d'accueil mais aussi au sein de structures sociales ou associatives) et propose des formations à destination des « aidants numériques » dont peuvent faire partie les intervenant·es de l'action sociale.

Sociabilité

L'accès à et le maintien de liens sociaux extérieurs à l'unité familiale, l'accès à la culture, aux loisirs, à une activité sportive, aux vacances, représentent autant d'éléments indispensables au développement d'un enfant. Ainsi, la réponse à ce besoin aura pour objectif d'encourager la création et le maintien de ces activités sociales et liens sociaux essentiels au développement de l'enfant et au bien-être de la famille dans son ensemble.

Identification des besoins

Cette identification pourra être menée, toute ou en partie, avec les enfants et familles accompagnées.

Quelles difficultés ou problématiques particulières pouvez-vous observer s'agissant de la création et du maintien de liens et d'activités relevant de la sociabilité des enfants et familles accompagnées ?

Vous pourrez aborder les difficultés rencontrées par les enfants et les familles pour accéder à la culture, aux loisirs, au sport, aux vacances ou créer et maintenir des liens sociaux extérieurs à la structure ou au dispositif.

Évaluation de vos réponses à ces besoins

1. En quoi l'accompagnement des enfants et des familles aux liens et activités relevant de la sociabilité fait-il partie ou peut-il être relié aux missions de votre service/établissement ?
2. Que propose votre établissement/service s'agissant de l'accompagnement des familles et des enfants à la création de liens sociaux et à la participation à des activités ludiques, sportives, culturelles ou à des séjours de vacances ?

Vous pourrez en particulier évaluer :

- La capacité à organiser des temps d'animation collective qui peuvent être dédiés aux enfants uniquement, aux parents uniquement, ou aux enfants et aux parents ensemble - elle dépendra du temps de travail à dédier à cette organisation, de la présence de personnel formé à ces animations au sein de l'équipe de professionnel·les ou de la capacité à proposer ce type de formation, de la disponibilité d'espaces où organiser ces activités.
- La capacité à mettre en place des projets d'accès à la culture, aux loisirs, dont les activités sportives.
- La capacité à construire des projets de départ en vacances.

3. Avec quels partenaires travaillez-vous et/ou quelles orientations proposez-vous pour améliorer la création et le maintien de liens sociaux et/ou à l'accès à des activités relevant de la sociabilité des enfants et familles ?

Les partenaires concernées peuvent être par exemple des centres culturels, des associations sportives, des ludothèques, des médiathèques, des institutions ou associations culturelles, des centres d'accueil périscolaires, des dispositifs ou centres de loisirs, des associations d'éducation populaire.

Identification des perspectives d'évolutions ou d'actions

Cette identification pourra être menée en partie avec les enfants et familles accompagnées.

Au regard des besoins des enfants et familles et des réponses proposées par votre établissement/dispositif, quelles actions concrètes, améliorations ou aménagements pouvez-vous envisager pour améliorer l'accès des enfants et familles à la culture, aux loisirs, au sport, aux vacances et faciliter la création et le maintien de liens sociaux ?

Vous pourrez évoquer des possibilités d'amélioration relevant d'actions positives de votre structure, des possibilités de partenariats, de construction de projets, etc.



Ressources

Les CAF participent au financement de différents dispositifs visant à favoriser la sociabilité des enfants et des familles :

- [Accueil de loisirs sans hébergement \(Alsh\) | caf.fr](#) : retrouver leur cartographie sur [monenfant.fr](#) [Trouver un mode d'accueil - monenfant.fr](#).
- *Maison des adolescents (MDA) : les Maisons des Adolescents sont des dispositifs ayant pour mission l'accueil, l'information, la prévention / promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge multidisciplinaire - généralement de courte durée - de l'adolescent, de sa famille et des professionnel·les qui les entourent. Retrouver une liste des MDA sur le site de l'association nationale des maisons des adolescents (ANMDA) : [Liste des MDA | ANMDA](#).*
- *Centre sociaux : les centres sociaux sont des structures de proximité qui animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitant·es. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins dans le territoire. Retrouvez les centres sociaux sur le [site de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France](#).*
- *Ludothèques : les ludothèques sont des équipements culturels associatifs ou publics mettant à la disposition de ses membres des jouets, des jeux de société et des espaces de jeu. L'association nationale des ludothèques de France propose une [cartographie des ludothèques](#).*

Les différentes bibliothèques et médiathèques constituent des centre de ressources essentiels dont beaucoup animent par ailleurs des activités ouvertes et gratuites. Les bibliothèques et médiathèques sont le plus souvent communales et leur identification peut être réalisée selon votre commune d'implantation.

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) dispose d'écoles de sport, propose différentes activités sportives sur l'ensemble du territoire, des activités de loisirs et/ou de compétition, des activités sport santé en direction des personnes âgées, promeut l'insertion sociale et professionnelle et propose des formations. [Ufolep - Tous les sports autrement](#).

Le [programme « Respirations »](#) des associations [Cultures du Cœur](#) (association qui favorise l'insertion des personnes les plus démunies par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs), [les Petits Débrouillards](#) (mouvement d'éducation populaire qui vise à développer l'esprit critique et à élargir les capacités d'initiatives de chacun·e par une éducation aux démarches scientifiques et expérimentales) et la Fédération des acteurs de la solidarité, défend l'accès aux pratiques culturelles, qu'elles soient artistiques ou scientifiques, des enfants et des jeunes les plus vulnérables, comme un outil de citoyenneté et d'émancipation. Vous souhaitez en savoir plus et construire un projet Respirations ? Toutes les informations sont disponibles dans l'une des fiches actions présentées ci-dessous.

La santé est entendue de manière large comme comprenant la santé physiologique, la santé psychique, la santé sexuelle et reproductive, l'alimentation ou l'accès à des services nécessaires dans le cadre de la prise en charge d'un handicap. L'accès à des services de prise en charge des soins de santé et l'accompagnement des parents à la prise en compte des besoins en santé de leurs enfants constituent dès lors des besoins essentiels.

Identification des besoins

Cette identification pourra être menée, toute ou en partie, avec les enfants et familles accompagnées.

NB : l'identification des besoins en santé n'est pas une évaluation médicale, celle-ci devant être effectuée par des professionnel·les de santé. Par ailleurs, il est essentiel de préserver la confidentialité des données relatives à la santé physique et psychique des personnes accompagnées. Certains déterminants de santé peuvent être abordés dans le cadre de l'accompagnement social, par exemple, des comportements alimentaires ou l'activité physique. Les réponses médicales à apporter à ces problématiques doivent être déterminées par le biais et/ou avec le concours de professionnel·les spécialisé·es.

Quelles difficultés ou problématiques particulières pouvez-vous observer s'agissant du maintien en bonne santé des enfants et des familles ainsi que de leur accès aux soins de santé ?

Vous pourrez aborder les difficultés rencontrées par les enfants et les familles pour accéder aux soins de santé et aux services d'accompagnement en santé, ou les éventuelles difficultés rencontrées par les parents pour répondre aux besoins de santé de leurs enfants.

Évaluation de vos réponses à ces besoins

- 1. En quoi l'accompagnement des enfants et des familles au maintien en bonne santé et à l'accès aux soins de santé fait-il partie ou peut-il être relié aux missions de votre service/établissement ?**
- 2. Que propose votre établissement/service s'agissant de l'accompagnement des familles et des enfants à leur maintien en bonne santé et à l'accès aux soins de santé ?**

Vous pourrez en particulier évaluer :

- La capacité à accompagner les familles dans l'accès à une alimentation saine et abordable, la capacité à fournir des produits d'hygiène et à accompagner les familles dans leur accès à ces produits.*
- La capacité à mettre en place des animations collectives ou personnalisées autour de l'accès à l'alimentation, la santé sexuelle et reproductive, le sommeil, les addictions, la santé environnementale, etc.*
- La capacité à mettre en place des permanences assurées par des professionnel·les médicaux·ales et/ ou des partenaires des secteurs médico-social et sanitaire.*

- 3. Avec quels partenaires travaillez-vous et/ou quelles orientations proposez-vous pour faciliter le maintien en bonne santé et l'accès aux soins de santé des enfants et des familles ?**

Les partenaires concernés peuvent être des services médicaux (santé physiologique et santé mentale), les services de la protection maternelle et infantile (jusqu'aux six ans des enfants), des services d'accompagnement spécialisés dans la prise en charge des personnes handicapées (MDPH, CMPP, CAMSP, ITEP, IME, etc.) ou des organisations mettant en place des animations ou activités relatives à l'accès à la santé sexuelle et reproductive, à l'accès à l'alimentation, ou relatives aux addictions (CSAPA). La dimension de délai d'accès à ces services pourra être prise en compte afin d'évaluer l'effectivité de l'orientation proposée.

Identification des perspectives d'évolutions ou d'actions

Cette identification pourra être menée en partie avec les enfants et familles accompagnées.

Au regard des besoins des enfants et familles et des réponses proposées par votre établissement/dispositif, quelles actions concrètes, améliorations ou aménagements pouvez-vous envisager pour favoriser le maintien en bonne santé et l'accès aux soins de santé des enfants et familles accompagnées ?

Vous pourrez évoquer des possibilités d'amélioration relevant d'actions positives de votre structure, des possibilités de partenariats, de construction de projets, etc.



Ressources

Les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont des acteurs incontournables s'agissant de l'accompagnement à la santé des enfants de moins de six ans. Ils peuvent aussi constituer des lieux de ressources pour les parents s'agissant d'un soutien à la parentalité. Pour obtenir les coordonnées du centre le plus proche de chez vous, vous pouvez contacter le conseil départemental de votre département ou le service social de votre mairie ou consulter cet annuaire : [Centre de protection maternelle et infantile \(PMI\) sur tout le territoire - Annuaire | service-public.fr \(service-public.fr\)](https://service-public.fr/centre-de-protection-maternelle-et-infantile-pmi-sur-tout-le-territoire).

Les Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) sont des associations loi 1901 essentiellement financées par des fonds publics de l'Etat ou des collectivités territoriales. Le réseau des Ireps propose une expertise et un appui pour le développement régional de la politique de promotion de la santé ou de prévention. Il soutient et développe des initiatives locales permettant de mieux répondre aux besoins de santé des citoyens. Site de la [Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé](https://www.federation-nationale-ireps.org/).

Chaque région dispose d'un IREPS qui propose des formations, un accompagnement à l'ingénierie de projets relatifs à la santé (entendue au sens large, qui inclut donc des déterminants socioéconomiques), une base de ressources et un service de prêt d'outils pédagogiques. Retrouvez votre IREPS en cliquant sur le lien suivant : [Les membres de la Fnes : Les Ireps - FNES](https://www.fnes.org/).

Plusieurs IREPS partagent une base de données bibliographiques et d'outils pédagogiques en éducation et promotion de la santé commune : la [BIB BOP](https://bibbop.org/).

Différentes formations à destination des professionnel·les de la petite enfance abordent les questions de développement de l'enfant et de la santé des jeunes enfants :

- Formation Dunod en partenariat avec Les Pros de la Petite Enfance [Formation Petite Enfance Dunod : la solution 100% en ligne \(dunod-formation.com\)](https://dunod-formation.com/).
- Retrouvez aussi sur le site des Pros de la Petite Enfance, un agenda complet qui recense toutes les formations accessibles en formation continue de différents organismes utiles à l'ensemble des professionnel·les en lien avec l'accueil des jeunes enfants : [Agenda des formations | lesprosdela petiteenfance](https://lesprosdela petiteenfance.org/).

Promo Santé Ile-de-France dispose d'une riche base de ressources en outils d'animation dans laquelle il est possible d'effectuer des recherches par thématiques. Certains de ces outils ont été spécifiquement élaborés pour des personnes en situation de précarité. [Trouver un outil d'animation en promotion de la santé | PromoSanté IdF \(promosante-idf.fr\)](#). Le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (Crips) Ile-de-France donne par ailleurs des conseils méthodologiques pour bien choisir son outil d'animation : [Utiliser un outil lors d'une animation en éducation pour la santé | Crips Ile-de-France \(lecrips-idf.net\)](#).

L'association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce (ANECAMSP) propose des ressources (notamment des formations) ainsi qu'une cartographie des Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sur son site internet. [Annuaire des CAMSP sur toute la France \(anecamsp.org\)](#). L'ANECAMSP est aussi à l'origine du site internet « [Handicap, agir tôt](#) » qui propose des ressources aux parents et professionnel·les sur le sujet du handicap des enfants (vidéos, description de l'environnement institutionnel, conseils à destination des parents et professionnel·les, etc.).

Le site Carto Santé Jeunes recense les dispositifs qui s'adressent aux jeunes entre 11 et 15 ans et qui abordent des thématiques de santé au sens large : Espaces Santé Jeunes, Maison des Adolescents, Points Accueil Ecoute Jeunes, Missions Locales, Consultation Jeunes Consommateurs, Santé sexuelle, etc. [Carto Santé Jeunes : CartoSante \(cartosantejeunes.org\)](#). Ce site est proposé par la [Fédération des Espaces Santé Jeunes](#) qui se donne pour mission de mobiliser les réseaux de professionnel·les et dispositifs du champ sanitaire, psychologique, social, juridique, éducatif et culturel qui favorisent sous toutes ses formes l'accès à la santé et à la citoyenneté des jeunes dans le respect de leur déontologie et de leur éthique.

Les consultations jeunes consommateurs proposent d'accompagner les jeunes et leur entourage afin de questionner leur consommation quelle que soit la substance ou la conduite addictive concernée (alcool, tabac, cannabis, jeux vidéo, jeux d'argent etc.) Elles peuvent se dérouler dans les Centres Spécialisés d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou dans les lieux spécialisés dans l'accueil des jeunes (Maisons des adolescents et Points accueil écoute jeunes). Pour trouver la liste des consultations vous pouvez aller sur le site internet de Drogues Info Service : [Les Consultations jeunes consommateurs \(CJC\), une aide aux jeunes et à leur entourage - Drogues Info Service \(drogues-info-service.fr\)](#).

L'Agence du Don en Nature collecte et distribue des produits neufs non-alimentaires au bénéfice des personnes en situation d'exclusion. Elle permet à ses associations partenaires de bénéficier de prix d'achat très avantageux. Elle propose notamment de nombreux produits d'hygiène, jouets et jeux, produits de puériculture et de soins pour bébés, etc. [Jouets et jeux - Agence du Don en Nature \(adnfrance.org\)](#).

Les Banques alimentaires assurent la collecte et la distribution de produits alimentaire à destination des personnes en situation d'exclusion. Les banques alimentaires peuvent mettre en place des ateliers-cuisine, notamment par le biais de cuisinettes mobiles, elles disposent de supports pédagogiques et d'animatrices et animateurs spécialisés. Vous pouvez retrouver une cartographie sur leur site internet : [Le réseau | Banques Alimentaires \(banquealimentaire.org\)](#).

SANTÉ ENFANCE-FAMILLE

Construire son réseau



Source : Diagramme élaboré par la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes

Lien parent/enfant

Le lien parent/enfant inclut la dimension de soutien à la parentalité, les modalités de conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale (dont l'accès aux modes d'accueil de l'enfant), l'accès à des services de médiation familiale et la question du maintien des liens familiaux dans le cadre de séparations (dont l'exercice des droits de visite par le biais des espaces-rencontres, et le sujet du droit à l'hébergement des enfants par le parent qui ne dispose pas de la garde des enfants).

Identification des besoins

Cette identification pourra être menée, toute ou en partie, avec les enfants et familles accompagnées.

Quelles difficultés ou problématiques particulières pouvez-vous observer s'agissant de l'accompagnement à la création et au maintien d'un lien parent/enfant bénéfique pour l'enfant et la famille dans son ensemble ?

Vous pourrez aborder les difficultés rencontrées par les parents pour prendre confiance dans leur rôle de parent et adopter des comportements permettant d'assurer le bien-être de leur enfant, les difficultés rencontrées dans le cadre des séparations familiales et du maintien des liens entre les différents membres de la famille, ou encore les difficultés rencontrées dans le cadre de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ou démarches d'insertion professionnelle.

Évaluation de vos réponses à ces besoins

1. En quoi le soutien à la création et au maintien d'un lien parent/enfant bénéfique à l'enfant et au bien-être de l'ensemble de la famille fait-il partie ou peut-il être relié aux missions de votre service/établissement ?
2. Que propose votre établissement/service s'agissant de l'accompagnement des parents et des enfants à l'émergence et au maintien d'un lien parent/enfant permettant de favoriser le bien-être de l'enfant et de la famille dans son ensemble ?

Vous pourrez en particulier évaluer :

- La capacité à mettre en place des actions de soutien à la parentalité.
- La capacité à mettre en place des dispositifs favorisant une conciliation de la vie professionnelle ou des démarches d'insertion professionnelle avec la vie familiale.
- La capacité à favoriser le maintien des liens familiaux dans le cadre de situation de séparation si cela correspond à l'intérêt de l'enfant.

3. Avec quels partenaires travaillez-vous et/ou quelles orientations proposez-vous pour améliorer l'accompagnement au lien enfant/parent ?

Les partenaires concernés peuvent être par exemple des services d'accompagnement à la parentalité ou toute institution ou organisation développant une activité permettant de favoriser l'émergence et le maintien d'un lien parent/enfant propice au développement de l'enfant et au bien-être de la famille, des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP).

Identification des perspectives d'évolutions ou d'actions

Cette identification pourra être menée en partie avec les enfants et familles accompagnées.

Au regard des besoins des enfants et familles et des réponses proposées par votre établissement/dispositif, quelles actions concrètes, améliorations ou aménagements pourraient être envisagés pour l'accompagnement à la formation et au maintien d'un lien parent/enfant sain entre les enfants accompagnés et leurs parents ?

Vous pourrez évoquer des possibilités d'amélioration relevant d'actions positives de votre structure, des possibilités de partenariats, de construction de projets, etc.



Ressources

Les CAF peuvent financer différents services de soutien à la parentalité ou des services visant à accompagner les parents dans le cadre d'une séparation :

- [Lieux d'accueil parent enfant | caf.fr](https://caf.fr/lieux-d-accueil-parent-enfant)
- [Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents | caf.fr](https://caf.fr/reseaux-d-ecoute-d-appui-et-d-accompagnement-des-parents) ou « réseaux parentalité »
- [Parcours séparation | caf.fr](https://caf.fr/parcours-separation)
 - [Pension alimentaire | caf.fr](https://caf.fr/pension-alimentaire)
 - [Séances d'information « Parents après la séparation » | caf.fr](https://caf.fr/seances-d-information-parents-apres-la-separation)
 - [La médiation familiale | caf.fr](https://caf.fr/la-mediation-familiale)
 - [Espaces de rencontre | caf.fr](https://caf.fr/espaces-de-rencontre)

Consulter le site de la CAF de votre département pour plus d'informations sur les dispositifs existant sur votre territoire.

Les services de la Protection Maternelle Infantile peuvent aussi constituer des lieux de ressources pour les parents dans leur exercice de la parentalité. Pour obtenir les coordonnées du centre le plus proche de chez vous, vous pouvez contacter le conseil départemental de votre département ou le service social de votre mairie.

L'association [Papoto](https://papoto.org) (Parentalité pour tous) a réalisé et mis en ligne des outils à destination des professionnel·les intervenant dans le champ de la parentalité : des [vidéos](#), accompagnées de fiches d'animation, qui permettent d'aborder différentes thématiques concernant le jeune enfant (les compétences du nouveau-né, l'importance de parler des émotions avec son bébé, l'utilité du jeu, l'éducation sans violence, etc.). Ces outils sont traduits en différentes langues.

[Publication québécoise] Par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité, [Guide pour soutenir le développement de l'attachement sécurisant de la grossesse à 1 an](#). Attention, les références à l'environnement institutionnel concernent le Québec et non la France.

Protection contre toutes les formes de violences



La protection des enfants concerne toutes les formes de violences, dont le harcèlement et les violences intrafamiliales ainsi que les violences sexuelles, et inclut une dimension de lien avec les services de l'Aide sociale à l'enfance. L'accompagnement vise à proposer un cadre protecteur pour l'enfant en premier lieu, mais aussi pour l'ensemble des membres de la famille, notamment les femmes.

Il est important de souligner que des obligations existent s'agissant du signalement d'un danger ou risque de danger par le biais d'une information préoccupante aux services départementaux de l'ASE, ou du signalement au procureur de la République en cas de danger grave ou imminent.

Identification des besoins

Cette identification pourra être menée, toute ou en partie, avec les enfants et familles accompagnées.

Quelles difficultés ou problématiques particulières pouvez-vous observer s'agissant de la protection les toutes les formes de violences, et en particulier les violences intrafamiliales et les violences sexuelles ?

Vous pourrez aborder les difficultés rencontrées dans la mise en place et la garantie d'un cadre protecteur pour les enfants et les femmes au sein des familles, ainsi que dans la mise en place d'actions de prévention contre toutes les formes de violences, en particulier les violences intrafamiliales et les violences sexuelles.

Évaluation de vos réponses à ces besoins

- 1. En quoi la mission de protection contre tout type de violences, dont les violences intrafamiliales et les violences sexuelles mais aussi le harcèlement solaire et/ou en ligne, fait-elle partie et peut-elle être reliée aux missions de votre service/établissement ?**
- 2. Que propose votre établissement/service s'agissant de la protection contre toutes les formes de violences ?**

Vous pourrez en particulier évaluer :

- La capacité à aborder le sujet du harcèlement ou d'autres types de violences dont peuvent être victimes les enfants hors du cadre familial.*
- La capacité de la structure/dispositif à former les professionnel·les qui interviennent auprès des enfants et familles sur le sujet des violences sexuelles et intrafamiliales (violences faites aux enfants et violences faites aux femmes).*
- La capacité à mettre en place des dispositifs d'évaluation et de prise en charge des violences, actuelles ou passées, à l'encontre des enfants et des femmes.*
- La capacité à mettre en place des protocoles de prévention des violences au sein de la structure, qui implique un temps de travail dédié et le recours à une expertise sur le sujet, ainsi que la formation continue des professionnel·les à la mise en œuvre de ces protocoles.*



3. Avec quels partenaires travaillez-vous et/ou quelles orientations proposez-vous pour garantir une protection contre toutes les formes de violences, dont les violences intrafamiliales et les violences sexuelles ?

Les partenaires concernés peuvent être les services de l'aide sociale à l'enfance et services de justice compétents. Il sera pertinent d'évaluer les délais et l'effectivité d'accès à ces services.

Il peut aussi s'agir d'institutions ou d'organismes mettant en place des formations et/ou des animations relatives à la prévention du harcèlement ou d'autres types de violences, en particulier des violences intrafamiliales et des violences sexuelles.

Identification des perspectives d'évolutions ou d'actions

Cette identification pourra être menée en partie avec les enfants et familles accompagnées.

Au regard des besoins des enfants et familles et des réponses proposées par votre établissement/dispositif, quelles actions concrètes, améliorations ou aménagements pouvez-vous envisager pour favoriser l'émergence et le maintien d'un cadre protecteur pour l'enfant et prévenir toutes formes de violences contre l'enfant, dont les violences sexuelles, et toute forme de violence intrafamiliale ?

Vous pourrez évoquer des possibilités d'amélioration relevant d'actions positives de votre structure, des possibilités de partenariats, de construction de projets, etc.



Ressources

Le 119, numéro national de l'enfance en danger ou Service national d'accueil téléphonique de l'Enfance en danger (SNATED) est un numéro de téléphone qui peut être utilisé par tou·tes, enfants, proches, professionnel·les, pour signaler des situations préoccupantes (des protocoles spécifiques peuvent cependant exister pour les professionnel·les, ils sont à actualiser et doivent faire l'objet d'informations et de formations au sein d'une structure). Le SNATED met aussi à disposition de la documentation d'information au sujet de son activité (plaquette, affiche, livret d'information). [119 \(allo119.gouv.fr\)](https://119.allo119.gouv.fr).

La Haute autorité de santé (HAS) a publié en janvier 2021 le premier cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger. Pour permettre aux professionnel·les de s'appropriier plus facilement le cadre de référence, celui-ci se décline en plusieurs documents que vous pourrez retrouver sur le site de la HAS : [Haute Autorité de Santé - Évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger : cadre national de référence \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference). Vous retrouverez en particulier une « boîte à outils », composée de 8 documents, qui a été conçue pour aider les professionnel·les dans leurs pratiques quotidiennes, dont des [conseils pour mener des entretiens avec les enfants](#), une [présentation des acteurs](#) qui peuvent être concernés dans le cadre de l'accompagnement des enfants et des familles, et une [présentation des dispositifs de protection de l'enfance](#). Bien que ces outils soient davantage destinés aux professionnel·les des services responsables des évaluations des informations préoccupantes, ils peuvent être utiles à tout·e professionnel·le en lien avec des enfants.



HAS, Repérage et accompagnement en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) des victimes et des auteurs de violences au sein du couple : ces recommandations dédient un chapitre aux besoins de l'enfant victime et au soutien à la parentalité. [Haute Autorité de Santé - Repérage et accompagnement en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale \(CHRS\) des victimes et des auteurs de violences au sein du couple \(has-sante.fr\)](#).

Outils de formation sur les violences au sein du couple : [Outils de formation sur les violences au sein du couple | Arrêtons les violences \(arretonslesviolences.gouv.fr\)](#). Cette mallette pédagogique se compose de plusieurs kits de formation comprenant chacun, un court-métrage et un livret d'accompagnement. Elle a été élaborée par la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) avec le concours d'un collège de formatrices et formateurs, d'universitaires, d'enseignant·es, d'expert·es ainsi que le soutien des partenaires institutionnels et professionnels. Ces outils s'adressent à l'ensemble des professionnel·les susceptibles d'intervenir auprès des femmes victimes de violences.

La Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles : [Info femmes : FNCIDFF - Fédération nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Le réflexe égalité](#). La FNCIDFF propose notamment des formations, et une cartographie des CIDFF est disponible sur son site : [CIDFF - Agence\(s\) & Contact \(fncidff.info\)](#).

La [Fédération nationale Solidarité Femmes](#) gère le numéro d'urgence 3919 « Violences Femmes info », qui est, depuis le 1er janvier 2014, le numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences (toutes les violences, violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail), de leur entourage et des professionnel·les concerné·es. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou mobile en métropole, comme dans les départements d'outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

[Publication belge] Centre de Prévention des violences conjugales et familiales (centre belge) : [CPVCF | Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales](#), qui présente un certain nombre de ressources, dont la publication « [Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité](#) », qui fournit repères et ressources notamment à destination des professionnel·les (attention toutefois au fait que l'environnement institutionnel auquel il est fait référence est celui de la Belgique et non de la France).

Centre de ressources du département de la Seine-Saint-Denis : [Outils d'aide à l'entretien - Les mots pour le dire](#). Il s'agit d'outils à destination des professionnel·les : le volume 1 présente les effets des violences au sein de la famille sur les enfants, le volume 2 propose 10 activités à mener avec les enfants victimes de violences dans le couple et leur mère, le volume 3 propose 10 activités à réaliser avec les adolescent·es victimes des violences dans le couple parental ou dans leur propre couple.



La Fédération des acteurs de la solidarité Normandie a organisé en novembre 2019 un colloque « Violences Intrafamiliales et Justice » dont les actes sont disponibles sur son site internet [Découvrez les actes du Colloque Violences Intrafamiliales et Justice | Fédération des acteurs de la solidarité \(federationsolidarite.org\)](https://federationsolidarite.org).

[En Avant Toutes](#), association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes, s'adresse particulièrement aux jeunes femmes ou personnes LGBTQIA+. Elle propose, entre autres, un tchat ouvert du lundi au samedi de 10h à 21h. Le tchat est « gratuit, anonyme, sécurisé et bienveillant. Il permet d'être mis·e en relation avec des professionnel·les qui écoutent, conseillent, et redirigent vers les structures souhaitées. Il est disponible sur ordinateur, tablette et téléphone portable à partir du site [Commentonsaime.fr](https://commentonsaime.fr). ». L'association propose aussi des actions de prévention auprès des jeunes ainsi que des sessions de formation à destination des professionnel·les qui accompagnent ou interviennent auprès de jeunes. Le site internet commentonsaime.fr s'adresse aux jeunes, aux femmes et aux personnes LGBTQIA+ qui se posent des questions sur leur couple, leur sexualité et/ou leur identité dans une démarche d'inclusivité.

L'Ecole des Réseaux Sociaux met à disposition des outils à destination des parents, enfants et professeur·es (et/ou intervenant·es de l'action sociale) visant à accompagner l'usage des réseaux sociaux chez les jeunes enfants et à les protéger de phénomène de harcèlement. [Home FR - School of Social Networks](#).

Les CAF financent aussi le dispositif des Promeneurs du Net : « animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations ». [Projet | Promeneurs Du Net](#).

La partie suivante se présente comme une « boîte à outils » qui a vocation à présenter des pistes d'évolutions ou des exemples d'initiatives qui ont pour objectif commun une plus grande adaptation des structures et dispositifs concernés à l'accompagnement des enfants et familles susceptibles d'y être accueillis.

III. Adapter ses réponses aux besoins des enfants et familles

Ces différentes initiatives, projets ou modalités d'organisation visent à apporter des pistes d'actions pour mieux répondre aux besoins des enfants et familles accompagnées par les associations de lutte contre l'exclusion. Selon les besoins identifiés dans le cadre d'un travail de recensement qui a pu être engagé au niveau d'une structure, ou encore les moyens à disposition de la structure (par le biais d'un financement de fonctionnement ou d'une réponse à appel à projets par exemple), ces projets, de différents ordres et périmètres, pourront être adaptés et modulés.



Boîte à outils - Sommaire

• Mettre en place un livret d'accompagnement à destination des enfants accueillis	46
• Construire un projet personnalisé pour l'enfant	48
• Animer un « Conseil des enfants »	50
• Mettre en place des ateliers à destination des enfants et familles accompagnés :	
- Sensibilisation aux droits des enfants	51
- Goûters philo	54
- Café des parents	56
- Temps collectifs Parents-Enfants	58
- Ateliers « jeunes enfants » : éveil musical, apprentissage du jeu, lecture de contes	59
- Soutien scolaire et aide aux devoirs	61
- Repas des ados	63
- Ateliers « santé » : soins bucco-dentaire, sommeil, santé sexuelle	64
- Ateliers « alimentation » : semaine du goût, cuisine, sensibilisation à l'alimentation saine	66
• Sensibiliser aux risques d'accidents domestiques	68
• Proposer un service de médiation familiale centré autour de la place de l'enfant	70
• Organiser des activités sportives hors de la structure/dispositif	72
• Organiser des séjours vacances en famille : Vacances pour tou·tes	73
• Construire un programme « Respirations » pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs	75
• Construire un projet d'aménagement adapté à l'accueil des enfants et familles	77



Mettre en place un livret d'accompagnement à destination des enfants accueillis

Un livret d'accompagnement spécifique aux enfants accueillis est remis à l'enfant dans le cadre d'un entretien d'accueil, et l'enfant pourra le conserver tout le long de son séjour jusqu'à sa sortie.

Objectifs

- Pour l'enfant : disposer d'un livret qui lui est destiné, qui agit comme un support de compréhension de sa présence au sein de l'établissement/dispositif, des règles de vie, du rôle de ses interlocutrices et interlocuteurs.
- Pour l'équipe de professionnel·les : disposer d'un outil de travail, qui agit comme support de médiation avec l'enfant afin de créer un lien et de formaliser la prise en compte de la place de l'enfant dans le cadre de l'accompagnement de la famille.

Description de l'action/méthodologie

L'association Adalea dispose d'un centre d'hébergement spécifique pour les femmes victimes de violences et accueille dans ce cadre des femmes avec leurs enfants. L'association a engagé depuis plusieurs années une réflexion relative à la conception d'un livret d'accompagnement. Le contenu a été élaboré par l'équipe de professionnel·les intervenant auprès des femmes et enfants accompagnés (à la date d'élaboration de ce guide, 3 éducatrices spécialisées, une conseillère en économie sociale et familiale, une technicienne d'intervention sociale et familiale).

Le livret est conçu comme un outil d'accompagnement de l'enfant tout au long de son séjour au sein de l'établissement. Le livret a vocation à être conservé par l'enfant, il peut se l'approprier, y écrire, y dessiner.

Il dispose d'une partie dédiée à l'accueil de l'enfant qui pourra être utilisée lors de l'entretien d'accueil. Cette partie permet à l'enfant de se présenter, d'indiquer comment il se sent notamment par le biais de dessins. L'entretien d'accueil est organisé de préférence avec l'enfant seul, sans sa mère et sans les membres de la fratrie, mais cela dépend de son niveau de maturité. L'entretien et le livret permettent de demander à l'enfant s'il sait pourquoi il est accueilli dans ce centre d'hébergement, et d'aborder ainsi le contexte de violence auquel il a été exposé. Le rôle de l'association et du centre ainsi que des membres de l'équipe peut ainsi être décrit et explicité (présentation du centre et des règles de vie). Il est de plus précisé à l'enfant qu'il est accueilli avec sa mère, dans un cadre sécurisé, et que l'accueil d'autres personnes, notamment de son père, n'est pas possible. La place du père est donc évoquée, afin que le sujet ne reste pas tabou, mais il est indiqué à l'enfant que les rencontres avec son père se feront dans un cadre précis et sécurisé.

Les activités proposées au sein du centre y sont décrites. Le livret dispose aussi d'une partie relative à la sortie de l'établissement, où l'enfant pourra être invité à dessiner sa future chambre par exemple.

L'équipe du Foyer du Léman a quant à elle mis en place un livret d'accueil de l'enfant, dont le contenu vise aussi à expliquer les raisons de l'orientation de la famille vers ce centre, le fonctionnement du centre, à identifier les professionnel·les du centre, à rassurer l'enfant sur le fait qu'il est accueilli dans un contexte sécurisé, et invite l'enfant à s'exprimer au sujet de ses émotions, par des mots, des dessins, le choix d'images de type « émoticônes », etc. Ce livret est utilisé dans le cadre d'un entretien d'accueil spécifique pour l'enfant, organisé avec ou sans les parents.



Mettre en place un livret d'accompagnement
à destination des enfants accueillis

Aspects techniques / pratiques

- **Partenaires** : graphiste - Anna Michalak - qui a illustré le livret utilisé par Adalea.
- **Financements**: levée de fonds afin de financer le travail de la graphiste (mobilisation d'une association sportive locale) et fonds propres afin de financer l'impression du livret d'Adalea.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : professionnel·le référent·e / éducatrice ou éducateur de jeunes enfants.
- **Public concerné** : enfants de 3 à 12 ans accueillis au sein de la structure (en ce qui concerne Adalea, les enfants accueillis sont victimes de violences intrafamiliales).

Contact

- CHRS Clara Zetkin de [l'association Adalea](http://lassociation.adalea.fr) - ecoute.femme@adalea.fr
Adaléa / 50, rue de la Corderie 22000 Saint-Brieuc
- Foyer du Léman (CHRS / CHU / Accueil Mère-Enfant) -
educateurfoyerleman@orange.fr



Construire un projet personnalisé pour l'enfant

Un projet personnalisé pour l'enfant est mis en place au moment de l'arrivée dans l'établissement/dispositif afin de définir, avec sa participation, adaptée à son niveau de maturité, et éventuellement celle de son ou ses parents, des objectifs d'accompagnement adaptés à sa situation, à ses besoins et envies.

Objectifs

- Définir, avec l'enfant selon son degré de maturité, et éventuellement avec son ou ses parents, les modalités de l'accompagnement qui lui sera proposé.
- Permettre de disposer d'un support, outil de travail pour l'équipe de professionnel·les et outil de lien avec l'enfant pour lui proposer des activités et réévaluer régulièrement ses besoins et envies, ainsi que ce que l'équipe est en mesure de lui proposer.

Description de l'action/méthodologie

Quelques semaines ou quelques mois après l'arrivée de l'enfant au sein de l'établissement/dispositif, il est proposé un temps d'échange afin de définir et formaliser un « projet personnalisé » pour l'enfant. Obligatoire dans le cadre de dispositifs relevant de la protection de l'enfance, ce PPE peut être utilement mis en place au sein de dispositif d'accompagnement hors ASE, sous un format qui peut être moins formel.

Le PPE permet de discuter avec l'enfant de ses besoins et envies et de définir avec lui et éventuellement ses parents les activités qui peuvent lui être proposées selon les besoins qui sont identifiés par l'équipe de professionnel·les et lui-même ainsi que selon les désirs qu'il pourra exprimer. Il peut aussi représenter un support pour organiser un temps d'échange avec l'enfant sur sa place dans le cadre de l'accompagnement qui est proposé à ses parents et ses sentiments par rapport à son cadre de vie.

Aspects techniques / pratiques

- **Financements** : pas de financement spécifique mais à valoriser dans le cadre des activités de l'établissement/dispositif visant à adapter et améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : professionnel·le référent·e de la famille et/ou de l'enfant concerné, formé·e à l'accompagnement des enfants (le cas échéant professionnel·le de la petite enfance).
- **Public concerné** : ensemble des enfants accueillis au sein de l'établissement/dispositif, la mise en place étant adaptée à l'âge et au niveau d'autonomie de chaque enfant.



Construire un projet personnalisé pour l'enfant

Ressources

DGCS, Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence, [Propositions de trames de Projet pour l'enfant et de Rapport de Situation](#), Décembre 2016 - ce document peut donner des exemples de Projet-type même si, hors du cadre de la protection de l'enfance, ces derniers peuvent être simplifiés.

Contact

Foyer du Léman (CHRS / CHU / Accueil Mère-Enfant) -
educateurfoyerleman@orange.fr



Animer un « Conseil des enfants » Conseil de vie sociale des enfants

Sur le modèle des Conseils de vie sociale, instance de participation qui doit obligatoirement être mise en place dans les établissements sociaux et médico-sociaux, peuvent être instaurés des « conseils des enfants », espaces d'expression et de participation des enfants accueillis et accompagnés.

Objectifs

- Formaliser l'existence d'un espace d'expression des enfants au sujet des conditions dans lesquelles ils sont accueillis, de la vie collective au sein d'un établissement le cas échéant.
- Permettre aux enfants de participer à la vie de l'établissement/dispositif dans lequel ils sont accueillis ou par lequel ils sont accompagnés.
- Favoriser l'acquisition de connaissances pratiques relatives à la citoyenneté : élection, représentation, débat, écoute.

Description de l'action / méthodologie

Le Conseil des enfants peut être organisé sur une durée maximale d'une heure, une fois par mois. A l'inverse d'un CVS destiné aux adultes, il pourra rassembler l'ensemble des enfants accueillis dans l'établissement / dispositif. En effet, le caractère représentatif de ce « conseil » est moins important que l'espace de participation qu'il représente et il pourrait dès lors être dommage de ne pas permettre la participation de tous les enfants. Le Conseil des enfants pourra être divisé par tranches d'âge (adolescent-es de plus de 12 ans / enfants entre 6 et 12 ans par exemple) avec des séances distinctes. Il pourra être proposé aux enfants de choisir à la fin de chaque séance un sujet spécifique à aborder lors de la prochaine réunion du Conseil.

Le Conseil des enfants représente alors un lieu privilégié pour identifier et désamorcer les éventuels conflits entre les enfants et aborder les sujets relatifs aux conditions de vie matérielles des enfants mais aussi à l'organisation de leur vie dans l'établissement ou le dispositif et éventuellement à suggérer et apporter des modifications en fonction des souhaits qu'auront exprimés les enfants.

Aspects techniques / pratiques

- **Financements** : pas de financement spécifique mais à valoriser dans le cadre des activités de l'établissement/dispositif visant à adapter et améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : animation en binôme, par exemple avec une éducatrice ou un éducateur de jeunes enfants et/ou éducatrice ou éducateur spécialisé-e et/ou animatrice ou animateur.
- **Public concerné** : ensemble des enfants accueillis dont le degré de maturité leur permet de participer (exemple : à partir de 6 ans, mais à adapter selon les contextes).



Ateliers de sensibilisation aux droits de l'enfant

Des ateliers de sensibilisation, à destination des enfants uniquement ou des enfants et de leurs parents, sont mis en place sur le sujet des droits de l'enfant.

Objectifs

- Informer les enfants de leurs droits.
- Sensibiliser l'ensemble des enfants et familles accueillies au respect des droits de l'enfant.
- Engager une discussion avec les enfants accueillis et leurs parents autour du respect des droits de l'enfant et de la manière de garantir leur plein exercice.

Description de l'action / méthodologie

Les ateliers peuvent être animés par un·e professionnel·le de l'établissement/dispositif sous réserve qu'il ou elle soit formé·e au sujet des droits de l'enfant. Un·e intervenant·e externe peut aussi être mobilisé·e afin d'assurer l'animation de ces ateliers, de préférence en binôme avec un·e professionnel·le de l'établissement/dispositif.

Les ateliers peuvent être organisés uniquement avec les enfants ou en présence des parents. Ils ont pour but de sensibiliser les enfants et éventuellement leurs parents aux droits des enfants. Plusieurs modalités d'animation peuvent être choisies selon la volonté d'organiser un atelier qui parte de l'expérience directe des enfants ou qui vise davantage à apporter une connaissance théorique relative aux droits des enfants. Les deux approches, pratiques et théoriques, peuvent être mélangées dans le cadre d'une même animation et devront être adaptées à l'âge et au degré de maturité des enfants.

Aspects techniques / pratiques

- **Partenaires** : Défenseur des droits, réseau UNICEF.
- **Financements** : pas de financement spécifique mais à valoriser dans le cadre des activités de l'établissement/dispositif visant à adapter et améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : professionnel·le de l'établissement/dispositif formé·e sur le sujet des droits des enfants et/ou intervenant·e externe. Dans le cas d'une intervention externe, il est préférable de prévoir un binôme avec un·e professionnel·le de la structure.
- **Public concerné** : tous les enfants accueillis, avec adaptation des modalités d'animation et du contenu selon les âges. Des séances par classe d'âge peuvent utilement être envisagées.

Ressources

Educadroit <https://educadroit.fr/> - outil développé par le Défenseur des droits, Educadroit propose des parcours pédagogiques de sensibilisation au(x) droit(s) (6-11 ans et plus de 12 ans), des outils de recherche permettant d'identifier des associations ou organismes pouvant intervenir sur des sujets liés à l'accès aux droits, dont les droits de l'enfant ainsi qu'un centre de ressources.

Le Défenseur des droits propose aussi un jeu en ligne relatif aux droits de l'enfant : « la Petite histoire des grands droits », en partenariat avec Les Incollables : [Petite histoire des grands droits - Défenseur des droits \(defenseurdesdroits.fr\)](https://petitehistoiredesgrandsdroits.fr/). Le Défenseur des droits propose une affiche, un dépliant à afficher, et un kit d'information « Vraies histoires de grands droits » qui présente des exemples d'intervention du Défenseur des droits en défense des droits des enfants.

MyUnicef <https://my.unicef.fr/> - Le site MyUnicef.fr regroupe l'offre éducative et d'engagement d'UNICEF France pour les enfants et jeunes de 3 à 26 ans. Les acteurs éducatifs et les enfants peuvent y trouver de nombreux jeux, fiches thématiques, activités pour tous les âges et projets pédagogiques clés en main sur le thème des droits de l'enfant, ainsi que des programmes pour s'engager aux côtés d'UNICEF. Vous pourrez notamment y retrouver :

- [Une affiche relative à la Convention internationale des droits de l'enfant en pictogrammes pour les enfants.](#)
- [Un kit « Les incontournables »](#) pour les 10-12 ans avec des livrets enfants et adultes ainsi que des propositions d'activités relatives aux droits de l'enfant.
- [Des kits périscolaires 5-11 ans](#) sur les droits de l'enfant élaborés par l'UNICEF et l'IFAC.
- [Un livret de petits jeux](#) sur les droits.
- [Des fiches thématiques « 15 minutes pour comprendre »](#) (exemple : le droit à l'éducation, l'égalité filles-garçons, le harcèlement scolaire).
- [Un livret « 10 idées reçues sur les droits de l'enfant »](#).
- [Un livret conçu pour les enfants de 7 à 11 ans, par Bayard et des associations de défense des droits des enfants : « Tous les enfants ont des droits ».](#)
- [Un « escape game » sur l'égalité filles-garçons.](#)

De plus, l'UNICEF organise des projets ou événements récurrents qui peuvent être accompagnés d'outils pédagogiques :

- [UNIDAY](#), une journée dédiée à la solidarité pour la cause des enfants.
- [Prix UNICEF de littérature jeunesse](#), un prix qui vise à sensibiliser aux droits de l'enfant grâce à la lecture, et qui récompense des ouvrages porteurs de valeurs de l'UNICEF, à travers un jury composé d'enfants.
- [Nuit de l'eau](#), un événement qui vise à sensibiliser au respect et à la préservation de l'eau, et collecter des fonds pour améliorer l'accès à l'eau potable dans le monde, qui se traduit par la mise en place d'activités ludiques, sportives et éducatives (accompagné d'un dossier pédagogique).
- [Consultation nationale des 6-18 ans](#), une consultation qui vise à permettre aux enfants de donner leur avis sur l'exercice de leurs droits en France.

Contact

Des bénévoles UNICEF peuvent être sollicités en tant qu'intervenant·es dans le cadre d'activités relatives aux droits de l'enfant : retrouvez la carte des comités UNICEF - [L'UNICEF près de chez vous | UNICEF France](#).



Ateliers « goûters philo »

Des « goûters philosophiques » sont mis en place, sous la supervision d'un·e psychologue, afin de fournir aux enfants un espace dans lequel aborder leurs émotions ou une thématique spécifique.

Objectifs

Proposer un temps spécifique aux enfants afin qu'ils puissent, en présence d'un·e professionnel·le formé·e, évoquer leurs émotions et éventuellement les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne.

Description de l'action / méthodologie

Les séances peuvent être organisées une fois par mois et se concentrer sur l'évocation par les enfants de leurs émotions afin de les accompagner dans la compréhension de leurs sentiments, ou sur une thématique spécifique qui peut représenter une difficulté dans leur vie quotidienne. Les séances peuvent durer une heure, durée qui est adaptée selon les besoins des enfants, avec un temps de goûter d'environ 20 minutes puis un temps d'échange entre les enfants. Les séances peuvent être animées par un binôme psychologue / éducateur ou éducatrice de jeunes enfants ou autre professionnel·le de la structure. Ce binôme peut rester le même le long d'une période définie (un an par exemple), afin de garantir une certaine continuité dans le cadre proposé. Les séances peuvent être organisées par tranche d'âge, afin d'être adaptées aux degrés de maturité des enfants, de telle manière à ce que chaque tranche d'âge définie se voit proposer une séance par mois.

Aspects techniques / pratiques

- **Financements** : pas de financement spécifique mais à valoriser dans le cadre des activités de l'établissement/dispositif visant à adapter et améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : binôme psychologue / éducatrice ou éducateur de jeunes enfants ou autre professionnel·le pour l'animation de la séance.
- **Public concerné** : enfants accueillis au sein de la structure, une tranche d'âge entre 6 et 12 ans peut être instaurée selon les besoins identifiés, le format « goûter » pouvant être plus adapté à des enfants plus jeunes.

Ressources

Association Savoir Etre et Vivre Ensemble (SEVE) : l'association SEVE met en œuvre des ateliers philosophiques à destination des enfants ainsi qu'un parcours de formation relatif à l'animation de ce type d'ateliers. Depuis 2017, l'association SEVE bénéficie de l'agrément de l'Education Nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public. Vous pouvez consulter leur site internet pour programmer une intervention ou obtenir davantage d'information sur leur parcours de formation : [Association SEVE - Savoir Être et Vivre Ensemble](#).

[Le cartable des compétences psychosociales || IREPS Pays de la Loire \(cartablecps.org\)](#).

Jeu de société « Le Monstre des couleurs », Anna Llenas, Josep M. Allué, Dani Gómez, édition Purple Brain.

Livres à destination des enfants, relatifs aux émotions : [Les Cahiers Filliozat | Isabelle Filliozat](#).

Jeu de société « TakAttak à la récré », Geneviève Smal, édition Si-Trouille [Takattak à la Récré - Si-Trouille Editions \(si-trouille.com\)](#).

Contact

Foyer du Léman (CHRS / CHU / Accueil Mère-Enfant) -
educateurfoyerleman@orange.fr



« Cafés des parents » ou groupe de parentalité

Des temps de parole et d'élaboration autour des questions de parentalité et du lien parent/enfant sont organisés de manière régulière au sein de diverses structures. Dans le cas du Foyer du Léman, l'organisation de ce « groupe de parentalité » s'est construite dans le cadre des missions de protection de l'enfance exercées par la structure, et en tant que réponse à une demande directe des mères accueillies au sein du centre d'hébergement.

Objectifs

- Mobiliser les « compétences parentales » à travers un groupe de parole.
- Valoriser l'expression, l'expérience et le partage des ressources.
- Inscrire les parents dans un réseau afin de valoriser le sentiment d'appartenance.

Description de l'action / méthodologie

Le groupe de parole peut être organisé une fois par mois, avec deux ou trois professionnel·les référent·es qui sont identifié·es comme tel·les au sein de la structure. La méthode d'animation vise à favoriser la participation active des mères participantes et la co-construction. Elle se base sur les principes de la thérapie communautaire.

Les thèmes retenus pour chaque groupe de parole sont choisis au début de chaque séance par les participantes afin de répondre à leurs préoccupations. Un système de vote peut être mis en place afin qu'un maximum de participantes se sentent concernées par les échanges et que les choix de thématiques soient acceptés par toutes. Une situation est donc décrite, sur la base de l'expérience des femmes, et elle est développée, chaque participante pouvant intervenir afin de nourrir la discussion autour de la problématique évoquée. L'animation veille à écarter des postures de jugement de la part des animateur et animatrices et participantes.

Aspects techniques / pratiques

- **Financements** : pas de financement spécifique mais à valoriser dans le cadre des activités de l'établissement/dispositif visant à adapter et améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : équipe du centre, volontaire pour animer ce groupe et ayant été formé à des techniques d'animation.
- **Public concerné** : parents accompagnés ayant exprimé le souhait de participer à un tel groupe de parole, de manière spontanée ou suite à une proposition.



« Cafés des parents » ou groupe de parentalité

Ressources

Thérapie communautaire : [Thérapie communautaire intégrative au Brésil et ailleurs - ORSPERE SAMDARRA \(ch-le-vinatier.fr\)](http://ch-le-vinatier.fr).

Contact

Foyer du Léman (CHRS / CHU / Accueil Mère-Enfant) -
educateurfoyerleman@orange.fr



Temps collectifs Parents-Enfants

L'objectif est d'organiser des temps collectifs autour de la relation parent-enfant. Ces temps ont notamment été mis en place au sein de structures d'accueil de mères avec leur enfant relevant de la protection de l'enfance mais peuvent, sous réserve de la disponibilité de personnel formé, être reproduits dans tout dispositif accueillant des familles.

Objectifs

- Offrir un espace de partage et de plaisir entre la mère et son enfant.
- Soutien du lien mère/enfant ; observation conjointe de l'enfant.
- Temps d'observation et de prévention du risque d'altération du lien, du développement de l'enfant.
- Donner des outils, des réponses aux questionnements des mères.
- Partage et mutualisation des compétences et expériences entre mères.

Description de l'action / méthodologie

Au Foyer du Léman, ce Temps accueil mère enfant est organisé une fois par semaine, à raison d'une heure par semaine. Il est animé par un·e psychologue, qui est présent·e lors de chaque séance, ainsi que par un·e éducateur et éducatrice de jeunes enfants (selon les disponibilités, il peut s'agir de professionnel·les différent·es selon les séances). L'objectif n'est pas de proposer des ateliers ou des activités dirigées sur ce temps mais de partir de là où en est l'enfant, ainsi que son parent. Les professionnel·les accompagnent la mère à repérer et prendre en compte le besoin de son enfant et à s'y ajuster au mieux.

Plusieurs médiations sont possibles : massage pour les bébés de moins d'un an, activités de psychomotricité, relaxation, jeux libres. Ces temps nécessitent une préparation afin d'adapter le contenu proposé en fonction du groupe d'âge des enfants. Ils n'ont pas de caractère obligatoire pour les parents. Ils se terminent toujours par un « rituel » de fin, qui consiste en un temps de regroupement de l'ensemble des enfants et parents participants afin d'échanger et de partager les retours sur la séance écoulée.

Aspects techniques / pratiques

- **Financements** : pas de financement spécifique mais à valoriser dans le cadre des activités de l'établissement/dispositif visant à adapter et améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : psychologue et éducatrice ou éducateur de jeunes enfants.
- **Public concerné** : enfants et parents accompagnés ayant exprimé le souhait de participer à un tel temps d'activités collectives.

Contact

Foyer du Léman (CHRS / CHU / Accueil Mère-Enfant) -
educateurfoyerleman@orange.fr



Ateliers « jeunes enfants » : éveil musical, découverte du jeu, lecture de contes

Des ateliers internes ou externes à l'établissement/dispositif peuvent être organisés à destination des jeunes enfants et de leurs parents. Il peut s'agir par exemple d'ateliers d'éveil musical du jeune enfant, de découverte du jeu ou encore lecture de contes.

Objectifs

- Favoriser le développement du jeune enfant en lui proposant des activités stimulantes.
- Favoriser le lien parent/enfant en impliquant les parents dans la mise en œuvre de ces activités et en les informant sur leur caractère bénéfique au développement de leur enfant.

Description de l'action / méthodologie

Ces activités peuvent être réalisées par un·e professionnel·le de l'établissement/dispositif, sous réserve qu'il ou elle soit formé·e à l'intervention auprès de jeunes enfants et au soutien à la parentalité (il peut s'agir par exemple d'un·e EJE). Elles peuvent aussi être mises en place en partenariat avec d'autres organisations pouvant proposer ce type d'activités (une cartographie des potentiels partenaires pourra permettre de les identifier, ainsi que des échanges avec d'autres structures susceptibles d'avoir mis en œuvre ce type d'activités). De plus, ces activités peuvent être organisées au sein de l'établissement/dispositif, sous réserve de disposer d'un espace qui puisse être dédié à ces activités, ou dans des lieux extérieurs. Enfin, elles pourront être organisées en collectif ou individuel selon les demandes des familles, les besoins identifiés et les contraintes organisationnelles.

Éveil musical : différentes associations peuvent proposer ce type d'activité ou des formations à destination des professionnel·les exerçant auprès des enfants. Les ateliers sont organisés en présence des parents et visent à stimuler l'enfant en lui faisant écouter différentes sonorités ainsi qu'en le laissant manipuler différents types d'instruments. Il s'agit par ailleurs d'un moment de partage entre l'enfant et son ou ses parents.

Découverte du jeu : ces ateliers peuvent être assurés par des professionnel·les de l'établissement/dispositif, formé·es à cet effet, ou par des intervenant·es externes. Le jeu est un aspect essentiel du développement du jeune enfant. Il s'agit donc de lui offrir différentes opportunités de choisir un jeu qui pourra participer à son éveil sensoriel. De plus, l'atelier pourra être l'occasion de renforcer le lien entre l'enfant et son ou ses parents, voire de rassurer le parent sur le fait qu'il ou elle est capable de jouer avec son enfant et de l'accompagner dans ce moment d'éveil.

Lecture de contes : de la même manière, les lectures de contes peuvent être réalisées par des professionnel·les de l'établissement/dispositif formé·es à cet effet, ou par des intervenant·es externes. Ces ateliers lecture de contes ont pour objectif de sensibiliser les enfants à l'écoute et à la lecture, de favoriser leur éveil à travers la lecture d'histoires adaptées à leur âge. Il s'agit aussi d'un moment de partage avec les parents, qui pourront être sensibilisés au fait qu'ils et elles peuvent reproduire cet exercice avec leur enfant (il est possible de les accompagner en ce sens, en leur fournissant des contes par exemple, écrits ou en lecture audio, en les incitant à identifier des contes issus de leur pays d'origine le cas échéant, etc.).



Aspects techniques / pratiques

- **Partenaires** : ludothèques, médiathèques, associations culturelles proposant des activités à destination des jeunes enfants, professionnel·le spécialisé·e (ex : conteur·euse).
- **Financements** : les CAF peuvent financer au moins partiellement ce type d'activités, se renseigner auprès de la CAF de son département.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : éducatrice ou éducateur de jeunes enfants, animatrice ou animateur formé·e à l'intervention auprès de jeunes enfants, ou partenaire externe spécialisé dans ce type d'animation.
- **Public concerné** : jeunes enfants (0 à 6 ans environ) et leurs parents.

Ressources

[Association des Ludothèques de France](#) (ALF). L'ALF est déclinée en ALF régionales (toutes régions métropolitaines). Elle dispose d'un catalogue de formations et d'un centre de ressources relatives à la place du jeu, notamment dans l'éveil du jeune enfant, et propose une carte des ludothèques sur le territoire métropolitain.

Dossiers des Pros de la Petite Enfance :

- [Eveil musical et culturel](#).
- [Ateliers pédagogiques et fiches activités](#).
- [Biblio Enfants](#), qui présente une sélection de livres à destination des jeunes enfants.
- [Jouer pour Grandir](#) qui présente des jeux ainsi que des conseils méthodologiques.



Soutien scolaire et aide aux devoirs

Des temps réguliers de soutien scolaire et aide aux devoirs peuvent être mis en place afin de répondre à des demandes formulées par les parents ou suite à une proposition de la part de l'équipe de professionnel·les qui ont constaté des difficultés chez l'enfant (lors d'activités ou de réunions avec l'école). L'adhésion de l'enfant et du ou des parents sont indispensables à leur participation à ces activités.

Objectifs

- Favoriser la réussite scolaire des enfants accompagnés.
- Pour le parent : fournir une aide à l'accompagnement de l'enfant dans sa scolarité. Il s'agit en particulier de favoriser une réflexion relative à l'organisation du temps de devoir (où, quand, comment), la mise en place d'un temps de devoirs régulier, la prise de confiance dans sa capacité à accompagner son enfant, voire la capacité à prendre du plaisir dans ce temps partagé et l'investissement dans le suivi scolaire de l'enfant (au domicile ainsi qu'à l'école).
- Pour l'enfant : il s'agit en particulier de lui permettre de s'investir régulièrement dans le travail scolaire, de prendre conscience de ses capacités, de ses points forts et de les exploiter, de prendre conscience de ses marges de progression, d'« apprendre à apprendre » et d'y prendre plaisir.

Description de l'action / méthodologie

Plusieurs temps peuvent être organisés :

- Un jour de weekend toutes les deux semaines avec l'appui d'un·e intervenant·e extérieur·e (possibilité de recours à du bénévolat) ;
- Une fois par semaine sur un créneau fixe ;
- De manière ponctuelle ou plus régulière, en fonction des besoins repérés et des objectifs fixés.

Ces temps peuvent donc être organisés à différents endroits. Le soutien peut se faire à domicile, afin de favoriser une réflexion sur l'organisation du temps de devoirs, dans une salle d'activité pour permettre un temps de travail individuel avec un enfant ou un petit groupe d'enfant, dans une salle plus grande pour des interventions auprès de plusieurs familles permettant des échanges entre enfants et familles, des temps de travail collectif, etc. Les modalités sont définies avec l'enfant et le ou les parents, elles peuvent évoluer au cours du temps.

Aspects techniques / pratiques

- **Financements** : pas de financement spécifique mais à valoriser dans le cadre des activités de l'établissement/dispositif visant à adapter et améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : éducatrices ou éducateurs de jeunes enfants et éducatrices ou éducateurs spécialisé·es référent·es du projet.
- **Public concerné** : enfants scolarisés et leurs parents, sur demande des parents ou suite à une proposition.

Ressources

Lumni - Offre éducative gratuite de l'audiovisuel public. Le site internet constitue une base de ressources extrêmement riche et propose des contenus notamment éducatifs adaptés à l'âge et au niveau scolaire des enfants. <https://www.lumni.fr/>



Repas des ados

Des temps collectifs dédiés aux adolescent·es – enfants âgés de 11/12 à 18 ans – peuvent être organisés, en particulier au sein de structure d'hébergement collectif. Le Foyer du Léman a mis en place un « Repas des ados » sur ce modèle.

Objectifs :

- Mettre en place un temps collectif dédié aux adolescent·es qui leur permet d'échanger et de partager et de développer le sentiment d'appartenance à un groupe de chaque enfant, en favorisant par ailleurs des échanges entre des adolescent·es de groupes d'âges variés.
- Organiser des échanges autour de problématiques spécifiques qui peuvent être liées à l'adolescence, aux règles de vie en collectif, à l'alimentation, etc.
- Permettre un temps d'observation par un·e éducateur et éducatrice : des relations de chaque adolescent·e avec ses pair·es, et de chaque adolescent·e hors de leur fratrie ou de leur famille.

Description de l'action / méthodologie

Au Foyer du Léman, le « Repas des ados » est organisé un soir par mois dans une salle anciennement dédiée à la psychomotricité. Les adolescent·es, qui ont entre 12 et 18 ans, s'accordent sur le menu, préparent le repas, prennent le repas ensemble puis rangent la salle et nettoient. Deux éducatrices ou éducateurs sont référent·es du projet, et le repas se tient en présence d'au moins un·e d'entre eux ou elles.

Le repas représente pour les enfants un espace d'échange et de convivialité, et pour l'équipe de professionnel·les, un outil d'observation, ainsi qu'un levier de construction du lien entre les enfants qui partagent un espace de vie commun.

Aspects techniques / pratiques

- **Financements** : pas de financement spécifique mais à valoriser dans le cadre des activités de l'établissement/dispositif visant à adapter et améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : deux éducatrices ou éducateurs référent·es du projet.
- **Public concerné** : enfants de 12 à 18 ans accueillis en lieu de vie collectif.

Contact

Foyer du Léman (CHRS / CHU / Accueil Mère-Enfant) -
educateurfoyerleman@orange.fr



Ateliers « santé » : soins bucco-dentaires, sommeil, santé sexuelle

Différents ateliers relatifs à la santé peuvent être organisés à destination des enfants et de leurs parents pour les sensibiliser à des questions spécifiques tels que les soins bucco-dentaires, la qualité de sommeil ou encore la santé sexuelle, de manière adaptée aux âges de chacun·e.

Objectifs

- Sensibiliser les enfants et les parents au sujet de thématiques affectant la santé des enfants.
- Faire participer enfants et parents à des activités leur permettant d'acquérir des connaissances, de poser des questions et d'échanger en collectif sur ces sujets afin d'améliorer leur capacité d'action par rapport à leur santé et à ses déterminants.

Description de l'action / méthodologie

Les ateliers peuvent être animés par des professionnel·les de l'établissement/dispositif et/ou des intervenant·es externes, selon en particulier le besoin de mobiliser des compétences techniques relatives aux sujets abordés. Ils peuvent être réalisés au sein de la structure, sous réserve de la disponibilité d'un espace où les organiser, ou dans des lieux externes, selon notamment les propositions qui pourront être faites par les partenaires extérieurs sollicités. Les ateliers peuvent aborder toute thématique, sur la base de demandes formulées par les enfants ou les parents ou de problématiques qui peuvent émerger dans le cadre d'autres espaces d'expression collective ou individuelle, ainsi que sur la base de problématiques qui sont identifiées par l'équipe de l'établissement/dispositif. La participation des enfants et familles devra être travaillée en amont, sans que ces activités ne soient rendues obligatoires mais afin que les objectifs de l'atelier soient clairs. Par ailleurs, il conviendra d'adapter les configurations de participation aux ateliers aux thématiques abordées (les questions de sexualité ou qui pourront aborder des problématiques de santé individuelles qui ont vocation à demeurer confidentielles devront faire l'objet d'une réflexion particulière au regard de la sensibilité des sujets par exemple).

Une méthode d'animation participative sera a priori préférable à une méthode uniquement théorique. Les ateliers pourront par exemple porter sur les thématiques suivantes :

Soins bucco-dentaires : l'Union française pour la santé bucco-dentaire anime notamment des ateliers à destination de différentes classes d'âge afin de sensibiliser les enfants et leurs parents à l'importance d'une bonne santé bucco-dentaire.

Sommeil : la qualité du sommeil est un facteur déterminant de la santé de manière générale, et elle est d'autant plus susceptible d'être affectée que les conditions matérielles de vie des enfants et familles sont précaires. Ainsi, des ateliers de sensibilisation pratiques à destination des enfants et familles, pourront viser de s'adapter aux conditions réelles de vie des personnes (conditions d'hébergement, par exemple : combien de personnes qui dorment dans une même chambre) peuvent être organisés.

Santé sexuelle : l'éducation à la sexualité, qui doit être adaptée à l'âge des jeunes concerné·es, a pour objectif de leur permettre d'appréhender et de comprendre les différentes dimensions de la sexualité, de les accompagner dans le développement d'attitudes de sécurité et de responsabilité individuelle et sociale et enfin de leur permettre d'accéder à une vie sexuelle épanouie, en fonction de leurs désirs.



Aspects techniques / pratiques

- **Partenaires** : IREPS, ARS, CPAM.
- **Financements** : les partenaires, dont ARS et CPAM, pourront être sollicités pour de possibles co-financements. PromoSanté IDF liste des [appels à projets](#) dont certains sont spécifiques à la région Ile-de-France mais d'autres sont nationaux.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : intervenant·es internes ou externes, formé·es sur les sujets abordés.
- **Public concerné** : enfants et parents accompagnés, à adapter selon les thématiques abordées et la nécessité de réaliser les ateliers par classe d'âge.

Ressources

Santé Publique France, [COVID-19 : animer des activités d'éducation en santé avec des personnes en situation de précarité](#), octobre 2020. Guide à destination des bénévoles, professionnel·les, étudiant·es en santé qui agissent auprès de publics d'adultes en situation de précarité. Il regroupe une partie théorique sur la conduite d'animations en santé dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 et une partie pratique avec des propositions d'activités à mener pour développer les compétences des populations concernées.

Union française pour la santé bucco-dentaire : [UFSBD | Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire](#).

Rubrique « outils pour agir » à consulter sur le [site de la FNES](#) (pour rappel, les IREPS peuvent être contactés pour organiser des animations, celles-ci pouvant parfois utilement être réalisées par des personnes formées aux thématiques abordées et aux outils proposés), dont :

- [Sélection d'outils pédagogiques](#) sur un ensemble de thématiques de santé prioritaires telles que l'alimentation et l'activité physique, les compétences psychosociales, l'estime de soi, l'environnement, le tabac, les accidents, la vie affective et sexuelle.
- [« Plongée nocturne »](#) est un site internet dont l'objectif est de promouvoir des environnements et des comportements favorables au sommeil à destination des adolescent·es : infos, jeux, vidéos... mais aussi des fiches pédagogiques pour les professionnel·les et des conseils pour les parents.
- IREPS Bretagne et ARS Bretagne : [Boîte à outils méthodologique pour les porteurs d'activités d'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes](#), 2012.

Sparadrap – site ressource qui propose des outils pour expliquer aux enfants les actes médicaux ou pathologies [Accueil | Sparadrap](#).

Outils du Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS) Ile-de-France, dont, via leur animathèque :

- [Education affective et sexuelle auprès de jeunes : outils pédagogiques](#).
- [Aborder les sexualités et les identités de genre avec les jeunes](#).



Ateliers « alimentation » : semaine du goût, cuisine, sensibilisation à une alimentation saine

Le partage autour des moments d'élaboration des repas constitue un élément souvent important de la relation parent/enfant. Par ailleurs, la sensibilisation à une alimentation saine, tout en prenant en compte les contraintes économiques pouvant s'imposer aux familles accompagnées est un élément contribuant à la santé des enfants et familles accompagnées.

Objectifs

- Favoriser des moments de partage entre enfants, avec ou sans la présence de leurs parents, autour de l'élaboration de nourriture.
- Sensibiliser les enfants et les parents à l'importance de l'alimentation comme facteur de santé.

Description de l'action / méthodologie

Les ateliers peuvent être animés par des professionnel·les de l'établissement/dispositif, et/ou des intervenant·es extérieur·es. Les ateliers pourront être organisés au sein de la structure, sous réserve de la disponibilité d'un espace pouvant être utilisé à cet effet, ou en dehors. Ils pourront être organisés avec les enfants uniquement, ou avec la présence des parents. Les ateliers pourront être choisis en lien avec les enfants et les parents, ils peuvent concerner par exemple :

Ateliers autour de la Semaine du goût : la semaine du goût est un événement annuel qui fait souvent l'objet d'événements spécifiques au sein des écoles. Les établissements/dispositifs peuvent à cette occasion, organiser divers types d'animation décrits ci-dessous, dont des ateliers cuisine ou des ateliers de sensibilisation à l'alimentation.

Ateliers cuisine : selon les possibilités d'accès à du matériel de cuisine (en interne à la structure ou en externe), des ateliers cuisine peuvent être organisés, avec une attention particulière portée aux normes de sécurité et au nombre de professionnel·les et d'adultes disponibles pour accompagner les enfants. Ces ateliers peuvent être organisés autour de propositions faites par les enfants et/ou leurs parents, ils peuvent alors représenter une occasion de découvrir des cuisines de divers pays ou régions. Ces ateliers peuvent avoir pour objectif principal d'élaborer avec les enfants, voire les parents, des plats, desserts ou autres, mais ils peuvent aussi représenter un support afin de mettre en place des actions de sensibilisation.

Ateliers de sensibilisation aux pratiques alimentaires : ces ateliers, qui peuvent être couplés à des activités pratiques de cuisine, visent à promouvoir une nutrition équilibrée, et à promouvoir l'accès à une alimentation saine d'enfants et de familles en situation de précarité. Les contraintes, notamment économiques, qui sont rencontrées par les familles doivent nécessairement être prises en compte pour engager le dialogue avec les personnes concernées.



Aspects techniques / pratiques

- **Partenaires** : IREPS, ARS.
- **Financements** : ARS, PromoSanté IDF liste des [appels à projets](#) dont certains sont spécifiques à la région Ile-de-France mais d'autres sont nationaux.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : intervenant·es internes ou externes à l'établissement/dispositif.
- **Public concerné** : enfants de tout âge et parents accompagnés au sein des structures.

Ressources

Les Banques alimentaires assurent la collecte et la distribution de produits alimentaire à destination des personnes en situation d'exclusion. Les banques alimentaires peuvent mettre en place des ateliers-cuisine, notamment par le biais de cuisinettes mobiles, elles disposent de supports pédagogiques et d'animatrices et animateurs spécialisé·es. Vous pouvez retrouver une cartographie sur leur site internet : [Le réseau | Banques Alimentaires \(banquealimentaire.org\)](http://Le_reseau_Banques_Alimentaires(banquealimentaire.org))

Manger Bouger, le site du programme national nutrition santé : [Accueil | Manger Bouger](#)

Promo Sante IDF : Outils d'animation en promotion de la santé, thématique Nutrition : [Trouver un outil d'animation en promotion de la santé | PromoSanté IdF \(promosante-idf.fr\)](#)

Rubrique « outils pour agir » à consulter sur le [site de la FNES](#) (pour rappel, les IREPS peuvent être contactés pour organiser des animations, celles-ci pouvant parfois utilement être réalisées par des personnes formé·es aux thématiques abordés et aux outils proposés), dont :

- [Faire le tour de la nutrition en promotion de la santé... En 180 minutes \(ou presque\)](#), IREPS Bourgogne Franche Comté
- Le [petit CABAS](#) (Conseil - Alimentation - Bien-être - Activité physique - Santé) est un outil d'intervention en éducation et promotion de la santé auprès des enfants de 6 à 11 ans conçu par l'Ireps Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du programme «J'aime manger bouger», financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Dossier [L'alimentation comme projet pédagogique](#) des Pros de la petite enfance



Sensibiliser aux risques d'accidents domestiques

La sensibilisation aux risques d'accidents domestiques peut se réaliser à travers différents types d'ateliers de prévention, dont la location d'une « maison géante » qui donnera l'impression à des adultes d'évoluer dans un domicile avec une taille d'enfant, ou des casques de réalité virtuelle qui produiront une impression similaire.

Objectifs

Sensibiliser parents et travailleuses et travailleurs sociaux aux risques d'accidents domestiques pour les prévenir.

Description de l'action / méthodologie

L'animation peut être réalisée au sein d'une structure, sous réserve, dans le cas de la location d'une « maison géante » que la structure dispose d'un espace suffisant pour installer le dispositif. L'animation peut aussi être réalisée à l'extérieur, en partenariat avec d'autres associations et/ou avec des collectivités, notamment des communes.

Elle peut être accompagnée d'animations à destination plus spécifiquement des enfants s'agissant de la prévention des risques domestiques, ainsi que des réactions face aux dangers.

Le matériel pourra être loué. Les services de prévention disposant de ce type de matériel proposent en général une animation avec la location du matériel afin d'assurer la bonne utilisation du matériel ainsi que l'animation relative à la prévention. Ce type de matériel peut être loué auprès d'organismes privés spécialisés dans la prévention. Les services des caisses primaires d'assurance maladie, de bailleurs sociaux ou de communes peuvent être des points ressources pour organiser, voire co-financer ce type d'animation.

Aspects techniques / pratiques

- **Partenaires** : solliciter les services de prévention des CPAM, communes ou conseils départementaux, bailleurs sociaux pour la location de matériel.
- **Financements** : les partenaires peuvent être sollicités a minima pour un co-financement.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : animatrices ou animateurs en charge de l'activité de prévention et professionnel·les accompagnant les familles.
- **Public concerné** : intervenant·es de l'action sociale, parents et enfants de tout âge (animation à adapter selon les cibles et leur classe d'âge).

Ressources

Prévent'Eure, La Maison Géante® [La maison Géante une animation ludo-pédagogique par Prevent'Eure \(lamaisongeante.fr\)](http://lamaisongeante.fr).

Brochure [« Protéger votre enfant \(0-6 ans\) des risques domestiques »](#) de l'INPES (aujourd'hui Santé Publique France).

Dossier [« Réagir en cas d'accidents domestiques »](#) de l'Assurance Maladie.

Dossier [« A la maison, protégez vos enfants »](#) de l'Institut national de la Consommation.

Dossier [« Se préserver des accidents de la vie courante avec des gestes simples »](#) sur le site Agir pour bébé (à destination plus spécifiquement des parents de bébés de moins de 4 mois).



Proposer un service de médiation familiale centré autour de la place de l'enfant

L'association Esperem a mis en place le service « Puzzle » en partant de plusieurs constats. Tout d'abord de nombreux parents séparés rencontrent des difficultés matérielles pour permettre au parent qui ne dispose pas de la garde de l'enfant à titre principal de voir et passer du temps avec son enfant de manière régulière. Ces difficultés peuvent aussi être de l'ordre d'une remise en question de la capacité d'un parent à s'occuper de l'enfant en bas âge par l'autre ou encore le fait de ne pas disposer d'un espace de vie permettant l'accueil de l'enfant. La façon dont les démarches entreprises par le couple pourront être retranscrites à l'enfant est systématiquement envisagée en amont. L'association propose aussi un service « Puzzle + » qui s'adresse aux adolescent·es et à leurs parents.

Objectifs

- Prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière dans le cadre d'une médiation familiale.
- Permettre à des parents en conflit, séparés, en voie de séparation ou confrontés à un défi dans leur lien avec leur enfant d'obtenir un accompagnement professionnel spécialisé dans la médiation.
- A terme, favoriser une communication et une organisation parentale concertée entre les deux parents visant le bien-être de l'enfant.

Description de l'action/méthodologie

Les dispositifs Puzzle et Puzzle + sont des dispositifs de médiation familiale. Ils permettent de proposer un lieu encadré et neutre, en la présence de professionnel·les qui permet à un parent ne disposant pas de la garde à titre principal de l'enfant de le voir et passer du temps avec lui ou à des parents confrontés à un défi dans le cadre de leur parentalité d'obtenir des conseils.

Le dispositif Puzzle concerne principalement des parents de jeunes enfants, dont un parent dispose de la garde à titre principal. Les modalités d'organisation de la séance de rencontre entre le parent 2 et l'enfant sont définies en accord avec les deux parents en amont des rencontres. Ainsi sont définies le temps de la séance, leur rythme, la présence ou non du parent 1 lors de la séance, la présence de professionnel·les. Le parent 1 peut se voir proposer de passer le temps de la séance avec une médiatrice ou un médiateur. La salle d'accueil est aménagée afin de permettre l'accueil (chauffe-biberon, tapis de jeu et jeux, espace de change pour le jeune enfant, etc.). Il est proposé au parent 2 d'être accompagné par un·e auxiliaire de puériculture.



Proposer un service de médiation familiale
centré autour de la place de l'enfant

Aspects techniques / pratiques

- **Financement** : CAF à titre principal, par le biais du financement dédié aux dispositifs de médiation familiale, Ville de Paris, ministère de la Justice.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : une médiatrice ou un médiateur en charge de l'accompagnement du parent 1 durant les temps de rencontre entre le parent 2 et l'enfant ou en charge de l'animation de la médiation, un·e auxiliaire de puériculture à titre optionnel selon les besoins du parent 2 et l'organisation sur laquelle se sont accordés les deux parents.
- **Public concerné** : enfants et parents séparés, en voie de séparation, en conflit, ou confrontés à un défi dans le cadre de leur lien à leur enfant.

Ressources

Service de médiation familiale de l'association Esperem :
<https://mediation-familiale-75.fr/>.

Contact :

Sabine Olivier - sabine.olivier@esperem.org

Directrice du département accueil accompagnement enfants-parents
D2AEP

ESPEREM - <https://esperem.org/>



Organisation d'activités hors de la structure/dispositif

Des sorties extérieures à l'établissement/dispositif sont organisées sans la présence des parents de manière régulière afin de proposer un panel d'activités variées aux enfants accompagnés : culturelles, sportives, etc.

Objectifs

- Pour les enfants : ouverture sur l'extérieur, socialisation, temps d'échange avec les professionnel·les autour de problématiques individuelles hors de la présence des parents, accès à des activités sportives, culturelles, ludiques, etc.
- Pour l'équipe de professionnel·les : les temps de sortie sont des temps d'observation privilégiés afin de voir les enfants en dehors du cadre « classique » de l'accompagnement, individuellement ou en lien avec les autres enfants.

Description de l'action / méthodologie

Un diagnostic au niveau du territoire d'implantation de l'établissement / dispositif pourra être réalisé afin d'identifier des sorties et activités à proposer aux enfants. Un certain nombre d'activités gratuites peuvent être mobilisées, notamment à travers des contacts avec les centres culturels qui peuvent être mobilisés pour divers types d'ateliers (sport, informatique), les médiathèques, les théâtres ou autres institutions culturelles, les mairies s'agissant des équipements sportifs, les associations culturelles, etc.

Parallèlement, les besoins des enfants pourront être évalués, avec eux, et croisés avec leurs propres envies. Les besoins pourront conditionner l'organisation des différentes activités : besoin de temps d'accompagnement individuel sur une thématique spécifique, besoin d'activités collectives. De plus, les différentes sorties pourront être organisées selon des tranches d'âge. La participation des enfants aux sorties est conditionnée par leur accord, ainsi que celui de leurs parents.

Selon le niveau de maturité et d'indépendance des enfants, certaines activités peuvent être proposées avec un accompagnement aux premières séances puis un désengagement progressif du ou de la professionnelle afin de permettre aux enfants de gagner en autonomie.

Aspects techniques / pratiques

- **Partenaires** : centres culturels, institutions culturelles, équipements municipaux, associations, etc.
- **Financements** : divers types de financement peuvent être sollicités selon les activités proposés : CAF, mairies, CCAS, etc.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : équipe de professionnel·les de l'établissement/ dispositif selon les plannings définis à l'avance.
- **Public concerné** : ensemble des enfants accueillis et accompagnés, sauf très jeunes enfants, avec une adaptation des activités proposées selon leurs âges.



Organiser des séjours vacances en famille « Vacances pour tou.te.s »

Le partenariat existant entre l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV) et la Fédération des acteurs de la solidarité représente une opportunité pour les personnes accompagnées et les salarié·es en insertion de vivre une expérience souvent inédite dans leur parcours de vie : préparer leur séjour et partir en vacances.

Objectifs

- Favoriser l'accès aux vacances des enfants et familles accompagnées au sein du réseau FAS, leur permettre d'accéder à un temps de repos et de loisirs.
- Impliquer les enfants et familles dans l'élaboration, la planification et l'organisation de leur projet de vacances : cette co-construction pourra représenter un levier dans l'accompagnement proposé aux familles (identification de compétences transférables notamment).
- Favoriser le lien enfant / parent hors du contexte habituel de vie de la famille.

Description de l'action / méthodologie

L'ANCV est un établissement public qui accomplit depuis plus de trente ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre. En mettant au centre de son action la réalisation de projets de vacances, elle participe aux politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. Les Aides aux Projets Vacances sont la principale action sociale de l'ANCV. Elles offrent aux personnes en situation de précarité accompagnées par des structures sociales la possibilité de partir en vacances, soit en séjour individuel soit en séjour collectif. La Fédération des acteurs de la solidarité fait partie des têtes de réseau partenaires de l'ANCV pour la mise en œuvre de cette action, ce qui rend éligibles les personnes accompagnées par ses adhérents.

Selon quelles modalités ?

- Séjour en France et en Europe.
- Durée du séjour : 4 à 21 nuits mais les modalités ont été adaptées en raison du contexte sanitaire provoqué par l'épidémie de Sars-Covid-2 et dans la période, les séjours peuvent être des excursions d'une journée, ou ne durer que quelques jours.
- En pension complète, semi-complète ou pension libre.



Aspects techniques / pratiques

- **Partenaires** : ANCV et lieux identifiés pour les séjours ou excursions.
- **Financements** : co-financement assuré par l'Agence nationale des chèques vacances. Coût maximal du séjour : 110€ / jour et par personne pour une personne valide et 170€ / jour et par personne pour une personne en situation de handicap. Le montant de l'aide ANCV peut atteindre 80% du coût global selon les ressources des familles. Des niveaux de co-financement et autofinancement minimaux sont demandés.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : tout membre de l'équipe de professionnel·les souhaitant s'impliquer dans la construction de projets vacances.
- **Public concerné** : toute personne accompagnée par une structure adhérente de la Fédération des acteurs de la solidarité (familles fragilisées, seniors, personnes malades, personnes en situation de handicap, adultes isolé.es, jeunes 18/25 ans, enfants scolarisés en quartier prioritaire partant en classe découverte).

Ressources

Présentation du projet Vacances pour tou·tes sur le site de la FAS : [Financer les vacances | Fédération des acteurs de la solidarité \(federationsolidarite.org\)](https://federationsolidarite.org/financer-les-vacances), vous y retrouverez :

- Une [présentation complète du dispositif Vacances pour tou·tes](#)
- Une [présentation des étapes de la demande d'Aide aux projets vacances ANCV-FAS](#)
- Le [formulaire de dépôt d'un dossier de demande d'Aide aux projets vacances](#)
- Un [webinaire consacré aux départs en vacances](#) disponible sur le site Youtube de la FAS  (suite) Organiser des séjours vacances en famille « Vacances pour tou.te.s »

Un [dossier complet sur le sujet des départs en vacances](#) dans le F magazine, de la FAS.

Contact :

Jean-Sébastien Deston - Chargé de projet - développement de l'accès aux vacances pour les personnes en situation de précarité

vacances@federationsolidarite.org



Construire un programme « Respirations » pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

Le programme « Respirations » porté par les associations Cultures du Cœur, les Petits Débrouillards et la Fédération des acteurs de la solidarité, défend l'accès aux pratiques culturelles, qu'elles soient artistiques ou scientifiques, des enfants, des jeunes (moins de 30 ans) et des parents, en situation de précarité, comme un outil de citoyenneté et d'émancipation, et réalise des actions de médiations culturelles, artistiques et scientifiques dans le champ social.

Objectifs

- Favoriser l'accès aux pratiques culturelles (artistiques ou scientifiques) des enfants et de leurs parents.
- Favoriser une meilleure réussite éducative des enfants participants.
- Favoriser la construction ou le renforcement de liens familiaux par le biais de la participation commune à des activités non usuellement pratiquées.
- Favoriser une ouverture des enfants et des familles vers des dispositifs culturels de droit commun.

Description de l'action / méthodologie

Les types d'actions qui peuvent être mise en place sont toute action culturelle et/ou scientifique telle que : ateliers d'éducation populaire à proximité des lieux d'hébergement, excursions à la journée, courts séjours avec animation culturelle/scientifique, balades urbaines avec médiation, sorties culturelles avec médiation, concert/temps festif, atelier créatif et artistique, interventions artistiques, création d'une ressourcerie, etc. Pour être éligibles à un financement « Respirations », ces actions doivent être co-construites avec Cultures du Cœur et/ou Les Petits Débrouillards, et la participation des personnes accompagnées dans leur mise en œuvre est à encourager afin qu'elles puissent être actrices de ces actions. Les structures pourront utiliser l'outil d'auto-évaluation mis à disposition via le formulaire du fonds de soutien aux projets « Vacances Respirations ».

Ces activités doivent s'adresser aux enfants et jeunes hébergés, et peuvent également s'adresser aux familles à part entière. Elles visent autant à favoriser l'accès de nouvelles personnes aux dispositifs de droit commun déjà existants (Cités débrouillardes, fabriques culturelles, etc.) qu'à aller vers elles dans le cadre d'actions spécifiques.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le coordinateur national du programme ou une coordinatrice régionale (en région Occitanie, Auvergne Rhône Alpes et Pays de la Loire). Retrouvez ici leurs contacts : [Le programme Respirations | Fédération des acteurs de la solidarité \(federationsolidarite.org\)](https://federationsolidarite.org/). Vous pouvez aussi suivre le parcours de sensibilisation Respirations, à destination des travailleuses et travailleurs sociaux : [Le parcours de sensibilisation du programme Respirations | Fédération des acteurs de la solidarité \(federationsolidarite.org\)](https://federationsolidarite.org/).



Aspects techniques / pratiques

- **Partenaires** : Cultures du Cœur, Les Petits Débrouillards, la Fédération des acteurs de la solidarité.
- **Structures éligibles** : les associations ou structures accompagnant des personnes hébergées ou en logement accompagné ou les associations ou structures mettant en œuvre leur action en direction de ces publics.
- **Financements** : fonds de soutien aux projets « Vacances Respirations » <https://forms.gle/PieP4wVVkNTXPBa27>.
- **Acteurs impliqués** dans l'organisation et le déroulé de l'action : tout membre de l'équipe professionnelle de l'établissement/ dispositif souhaitant s'impliquer dans la construction de ce type de projet.
- **Public concerné** :
 - les enfants en famille ou enfants isolés, hébergés ou en logement accompagné.
 - les jeunes (18-30 ans) en famille ou jeunes isolés, hébergés ou en logement accompagné.
 - les familles (en couple ou monoparentale), hébergées ou en logement accompagné.

Il est possible d'inclure d'autres types de public si la majorité des personnes bénéficiaires de votre action reste le public cible du programme Respirations.

Ressources

Présentation du Programme Respirations : [Le programme Respirations | Fédération des acteurs de la solidarité \(federation-solidarite.org\)](https://federation-solidarite.org/).

[Plaquette](#) du Programme Respirations.

[Page Facebook](#) du Programme Respirations.

Contact :

Stéphane Assezat - Coordinateur du programme Respirations

contact@respirations.org



Construire un projet d'aménagement adapté à l'accueil des enfants et familles

Des projets d'aménagement des conditions matérielles d'accueil des enfants et des familles peuvent être développés au sein d'un établissement/dispositif afin d'adapter ces conditions à leurs besoins spécifiques. Il peut s'agir d'aménagement des espaces de vie individuels des familles (chambres, appartements) et/ou d'aménagement d'espaces de vie collective.

Objectifs

Améliorer les conditions matérielles d'accueil et d'accompagnement des familles en les adaptant à leurs besoins.

Description de l'action / méthodologie

Le projet d'aménagement pourra s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus globale relative à l'accompagnement des enfants et familles : il peut s'agir d'une réponse à des besoins identifiés dans le cadre de l'évaluation des conditions d'hébergement, de logement ou d'accueil des ménages. Il peut utilement être élaboré, au moins partiellement, en lien direct avec les enfants et familles accompagnées par l'établissement/dispositif.

Cette première étape permettra de déterminer le périmètre du projet d'aménagement (espaces individuels et/ou espaces de vie collective), ainsi que ses objectifs précis (permettre la préservation de l'intimité des familles, proposer un espace de jeu pour les enfants, créer un espace de vie commune modulable selon les activités proposées au sein de la structure, etc). L'envergure du projet sera donc variable selon les objectifs définis.

L'enjeu sera celui de la mobilisation de crédits permettant de réaliser des travaux d'intervention sur le bâti et/ou architecturaux relatifs à la disposition interne des lieux. La mobilisation de crédits d'humanisation gérés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) est une des principales possibilités, toutefois les structures éligibles à ces crédits sont strictement définies (voir document de référence ci-dessous). Des financements par le biais d'appels à projets peuvent être recherchés et mobilisés afin de réaliser ce type de travaux dans des structures non éligibles aux crédits d'humanisation de l'Anah, de réaliser des travaux non éligibles à ces mêmes crédits, ou encore d'éviter une procédure perçue comme pouvant être fastidieuse.



Ressources

ANAH : l'agence nationale de l'habitat met à disposition des ressources relatives à la construction et la mise en œuvre de projets d'humanisation de centres d'hébergement [Humaniser les centres d'hébergement : Préparer votre intervention \(anah.fr\).](#)

- Conduire un projet d'humanisation de centre d'hébergement [CONDUITE DE PROJET « HUMANISATION » \(calameo.com\).](#)
- Aides et démarches pour l'humanisation des structures d'hébergement - gestionnaires de structures [Aides et démarches pour l'humanisation des structures d'hébergement - gestionnaires de structure \(calameo.com\).](#)

Contact

Fédération des acteurs de la solidarité / chargée de mission Enfance Famille : Maëlle Lena, maelle.lena@federationsolidarite.org, et chargé de mission Hébergement Logement : Emmanuel Bougras, emmanuel.bougras@federationsolidarite.org.

Fédération des acteurs de la Solidarité

76 rue du Faubourg Saint Denis

75010 Paris

01 48 01 82 00

contact@federationsolidarite.org

www.federationsolidarite.org

Twitter @FedeSolidarite

Facebook @FederationSolidarite

LinkedIn @federationsolidarite



Fédération
des acteurs de
la solidarité